

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1340

31 mai 2008

SOMMAIRE

Alteo S.A.	64320	MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l.	64316
Alter Domus	64297	MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l.	64315
Audley Holdings	64313	MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l.	64317
Cargill VenInvest S. à r.l.	64309	Moor Park MB Holdings Luxembourg I S.à r.l.	64318
Crea-Concept Promotion et Immobilière S.à r.l.	64319	Patron Reform C.E. Servicing II S.à r.l. ...	64299
Crea-Concept, S.à r.l.	64319	Plymouth Luxco S.à r.l.	64301
Degor S.à r.l.	64318	Pradera Central Holdco S.à r.l.	64319
Hexil Luxco S.à r.l.	64301	Pradera Holdco S.A.	64320
High Tech Finance S.A.	64301	ProLogis France CIV S.à r.l.	64296
High Tech Finance S.A.	64315	ProLogis France LV S.à r.l.	64300
ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S. ...	64305	ProLogis France LXXX S.à r.l.	64315
Iris Fund SICAV-FIS	64320	ProLogis France XII Sarl	64296
Kyra S.à r.l.	64297	ProLogis Poland LXXXI S.à r.l.	64298
LBCI S.à r.l.	64274	ProLogis UK CCXXVII S.à r.l.	64299
Lionsgate Properties S.à r.l.	64318	Utopia S.A.	64301
Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l.	64298	Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS	64320
Meltemi Investments S.A.	64298		
Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l.	64317		

LBCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.334.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh day of the month of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LBREP III BC S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 132 552 represented by M^e Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 6th May 2008 (such proxy to be registered together with the present deed);

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company LBCI S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "LBCI S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter (the shareholders of the Company from time to time, the "Shareholders"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object, purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, the acquisition, development, management and divestment, directly or indirectly, of real estate properties or the conducting of ancillary and/or connected activities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other entities in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established until December 31st 2020.

Art. 4. Registered Office.

4.1. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

4.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4. In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at sixty thousand euros (€60,000) divided into thirty thousand (30,000) class A shares with a par value of one euro (€1) each (the "class A shares") and thirty thousand (30,000) class B shares with a par value of one euro (€1) each (the "class B shares" and together with the class A shares, the "shares").

5.2. Each share is entitled to one vote.

5.3. Each share is entitled to the economic rights set forth in articles 14 and 15.

5.4. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Transfer of Equity JVCo.

6.1. Any Transfer of Equity JVCo to Persons other than the Shareholders (the "Non-Shareholders") shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these articles of incorporation. Any inscription of a Transfer of Equity JVCo will be subject to compliance with the provisions set out in these articles of incorporation.

Any Transfer of Equity JVCo to Non-Shareholders shall in any event be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

6.2. Any Transfer of Equity JVCo shall in addition, unless otherwise set out in these articles of incorporation, be subject to the Transferee in each case, in the event a Shareholders' agreement or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders, becoming a party to such agreement.

6.3. Without prejudice to any other provision of this article 6, Equity JVCo may only be Transferred simultaneously with and to the same Person as the Equity Luxco held by the same Transferor.

6.4. Except for any Permitted Transfer as set forth under article 6.6 below or agreed upon by the Shareholders or provided for in any agreement among Shareholders existing from time to time, no Transfer of Equity JVCo to any Person may be made by the Shareholders until 30th June 2009 (the "Lock-up Period"), it being understood that the Shareholders may, during the Lock-up Period, pledge their Equity JVCo only if so required in relation with the entering into of any finance agreement entered into in relation with the financing of the Investments.

6.5. After the expiration of the Lock-up Period, Transfers by each Shareholder of its Equity JVCo shall in any event be subject to a right of first offer ("RoFO") and a pre-emption right in favour of the other Shareholders pursuant to the provisions below, it being understood that if the other Shareholders do not exercise the RoFo with reference to a Transfer, they will not be entitled to exercise the pre-emption right with reference to the same Transfer.

6.5.1 RoFO

In the event that a Shareholder intends to Transfer part or all of its Equity JVCo (the "Transferring Shareholder") to a third party, it shall first give to the other Shareholders (the "Non-Transferring Shareholders") notice in writing, by registered letter return receipt requested (the "Transfer Notice") of the portion of Equity JVCo to be Transferred (the "Transfer Equity JVCo").

On receipt of the Transfer Notice, each Non-Transferring Shareholder shall have the right to make an unconditional (save in respect of authorizations), irrevocable and not subsequently modifiable offer (the "Offer") for the purchase of the entire Transfer Equity JVCo, by delivering to the Transferring Shareholder a written notice, by registered letter return receipt requested, within fifteen (15) Business Days (the "Offering Period") from receipt of the Transfer Notice, it being understood that the Offer shall provide that the consideration for the acquisition of the Transfer Equity JVCo shall be paid in immediately available funds on the date such acquisition is completed. If, upon the expiration of the Offering Period, the Non-Transferring Shareholders have not sent an Offer, the Transferring Shareholder shall be entitled to pursue the sale with a third party within six (6) months from the date of expiration of the Offering Period and at terms and conditions not less favorable than the ones contained in the Offer and the Non-Transferring Shareholders shall not be entitled to exercise the pre-emption right provided for in article 6.5.2.

The Transferring Shareholder shall communicate within fifteen (15) Business Days (the "Acceptance Period") from receipt of the Offer whether or not it intends to accept the Offer (the "Acceptance"), it being understood that, if more than one Non Transferring Shareholder makes an Offer, the Transferring Shareholder shall be entitled to accept the Offer containing the higher price (provided that in case of two or more Offers containing the same price, the Offer received first by the Transferring Shareholder will prevail).

In case of Acceptance, the parties shall consummate the sale within fifteen (15) Business Days (the "Completion Period") from the receipt by the Non-Transferring Shareholder(s) of the Acceptance.

If the Transferring Shareholder does not accept the Offer (the "Refusal"; it being understood and agreed that the Transferring Shareholder's failure to give any response to the Offer within the Acceptance Period constitutes a Refusal), the Transferring Shareholder shall be entitled to pursue the sale with a third party within six (6) months from the date of Refusal and at terms and conditions not less favorable than the ones contained in the Offer, it being understood that: (i) in the event the Transferring Shareholder shall not complete the sale within the referred six (6) months period from the date of the Refusal, the RoFo procedure set forth in this Article 6.5 shall apply again in favor of the Non Transferring Shareholders; and (ii) the Non-Transferring Shareholders shall not be entitled to exercise the pre-emption right provided for in article 6.5.2.

6.5.2 Pre-emption Rights

Except for any Permitted Transfer as set forth under article 6.6 below or agreed upon by the Shareholders or provided for in any agreement among Shareholders existing from time to time, any Transfer of the Equity JVCo shall be subject to a pre-emption right in favour of the shareholders as set out herein (the "Pre-emption Right"),

In the event that a Shareholder receives from one or more third party(ies) (the "Third Party Buyer") an offer to purchase, all or part of that Shareholder's Equity JVCo and such Shareholder intends to accept such offer (being also in such case the "Transferring Shareholder"), it shall first give to the Non-Transferring Shareholders a written notice, by registered letter return receipt requested (a "Pre-emption Notice"), which notice shall state: (i) the portion of Equity

JVCo to be Transferred, (ii) the name and address of the Third Party Buyer, (iii) the amount and form of consideration the Third Party Buyer proposes to pay as price for the Transferring Shareholder's Equity JVCo and (iv) the conditions of Transfer.

The Non-Transferring Shareholders wishing to exercise their Pre-emption Right must give written notice, by registered letter return receipt requested, to the Transferring Shareholder - copied for information purposes only to the other Non-Transferring Shareholders - within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Pre-emption Notice, indicating their unconditional willingness to purchase all (and only all) of the portion of Equity JVCo offered for sale under the terms and conditions envisaged in the Pre-emption Notice (the "Exercise Notice"). Should more than one Shareholder wish to exercise the Pre-emption Right, then the portion of Equity JVCo offered for sale by the Transferring Shareholder will be allocated to the Shareholders having exercised the Pre-emption Right in proportion to their respective Equity JVCo.

If it is not possible for the Non Transferring Shareholders intending to exercise their Pre-emption Rights to offer the same conditions as offered by the Third Party Buyer due to the nature of the consideration offered by the Third Party Buyer - except in the case of forced sale (as a consequence of a mandatory enforcement procedure), in which case they will only have the right of preference by paying the price fixed by the judgment within ten (10) days of communication thereof - the Non Transferring Shareholders will in any case have the right to acquire the portion of the Equity JVCo offered for sale by the Transferring Shareholder by paying in cash the price offered by the Third Party Buyer, such price to be determined by an arbitrator appointed by consent of the Shareholders or failing an agreement among the Shareholders upon request of the most diligent Shareholder by the President du Tribunal d'Arrondissement de et a Luxembourg.

The arbitrator shall render its/his decision within thirty (30) Business Days from its/his appointment and its evaluation shall be based upon an equitable valuation of the assets proposed in consideration of the Equity JVCo taking into account every circumstance and condition which normally is taken into consideration in determining the value of such assets.

The arbitrator will inform all Shareholders simultaneously of its/his evaluation within the above mentioned term. The costs of the arbitrator are to be divided pro quota between the Transferring Shareholder and the Non Transferring Shareholders exercising the Pre-emption Right.

The price as determined above is binding on all parties.

The Transferring Shareholder may renounce to sell at the price set by the arbitrator, by providing written notice by registered letter, return receipt requested, to the Non Transferring Shareholders within fifteen (15) days of the date of the communication from the arbitrator.

The Transferring Shareholder having renounced to the sale shall not be entitled to Transfer the portion of the Equity JVCo offered for sale with the Pre-emption Notice, during the three (3) months following the date of the above mentioned notice of renounce. Thereafter, if the Transferring Shareholder decides to Transfer the Equity JVCo again (being it solicited by a third party), it must offer it again to the other Shareholders as per the preceding paragraphs.

6.6. Permitted Transfers. If a Shareholder intends to Transfer all (and not only part) of its Equity JVCo and Equity LuxCo to:

- (i) companies Controlled by such Shareholder; or
- (ii) companies Controlling such Shareholder; or
- (iii) companies under common Control with such Shareholder; or

(iv) with respect to LB only and without prejudice to the provisions of paragraphs (i) to (iii) above, investment funds in which companies of the Lehman Group hold a majority or minority participation, as well as companies Controlled by such funds (each of the entities mentioned under (i) to (iv) above being referred to as an "Affiliate"), the provisions of articles 6.4, 6.5 and 7.2 shall not apply provided that the Affiliate adheres to any Shareholders' agreement or like agreement (if any) that exists at that time between all or part of the Shareholders (such a Transfer being a "Permitted Transfer"), it being understood that any Permitted Transfer of Equity JVCo to Non-Shareholders shall in any event be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

If, in the event of a Permitted Transfer, the Control relationship referred to under (i) to (iv) above between the Shareholder having Transferred its Equity JVCo and Equity LuxCo and its Affiliate ceases, such Shareholder shall be obliged to reacquire and its Affiliate shall be obliged to reTransfer the relevant Equity JVCo and Equity LuxCo to such Shareholder within thirty (30) Business Days of the date of cession of such Control relationship. If such obligation is not fulfilled, the other Shareholders shall have the right to acquire from the Affiliate, which shall be obliged to sell, the whole Equity JVCo and Equity LuxCo held by such Affiliate at the date of exercise of such right at a price equal to the pro-rata less 30% of the lower of (x) the book value of the Equity JVCo and Equity LuxCo and (y) the fair market value of the Equity JVCo and Equity LuxCo as calculated by an arbitrator appointed by consent of the Shareholders or failing an agreement among the Shareholders upon request of the most diligent Shareholder by the President du Tribunal d'Arrondissement de et a Luxembourg (the "Option Call Affiliate"). The provisions of articles 7.2.5 to 7.2.7 shall apply mutatis mutandis to the Option Call Affiliate.

Art. 7. Tag Along Rights and Drag Along Rights.

7.1. After the expiration of the Lock-up Period and without prejudice to the provisions of article 6.5 above, where a Shareholder receives from one or more third party(ies) (the "Tag-Along Buyer") an offer to purchase, all or part of that Shareholder's Equity JVCo and such Shareholder intends to accept such offer, the Non-Transferring Shareholders shall have the right, instead of exercising the pre-emption right provided for in article 6.5, to participate in such sale in the same proportion with respect to the Transferring Shareholder's Equity JVCo for a purchase price per Equity JVCo equal to the purchase price per Equity JVCo offered for the Transferring Shareholder's Equity JVCo which the Tag-Along Buyer proposes to purchase and at the same conditions. The purchase price to be paid by the third party(ies) shall be allocated in accordance with the provisions of articles 14.5 and 14.6.

To the effect of the above, the Transferring Shareholder shall deliver a written notice by registered letter return receipt requested (a "Tag-Along Notice") to the Non-Transferring Shareholders, which notice shall state:

- (i) the name and address of the Tag-Along Buyer; and
- (ii) the amount and form of consideration the Tag-Along Buyer proposes to pay to the Transferring Shareholder as price for the Transferring Shareholder's Equity JVCo the former wishes to purchase.

The Non-Transferring Shareholders shall have the right, within fifteen (15) Business Days from the date of the Tag-Along Notice (the "Tag-Along Period"), to deliver to the Transferring Shareholder a written notice by registered letter return receipt requested accepting the Tag-Along Offer. If the Non-Transferring Shareholders deliver such written notice within the Tag-Along Period, the Transferring Shareholder shall cause the Tag-Along Buyer to irrevocably offer to the Non-Transferring Shareholders to purchase (i) all the Non-Transferring Shareholders' Equity JVCo and Equity LuxCo in case the Transferring Shareholder wishes to sell all its Equity JVCo or (ii) a number of the Non-Transferring Shareholders' Equity JVCo proportional to the number of the Transferring Shareholder's Equity JVCo which the Tag-Along Buyer proposes to purchase from the Transferring Shareholder, simultaneously with the sale of such Equity JVCo by the Transferring Shareholder and at the same terms and conditions (including the price).

If the Non-Transferring Shareholders have not delivered such written notice within the Tag-Along Period, the Transferring Shareholder shall be free to proceed with the proposed sale to the Tag-Along Buyer under the terms and conditions offered by the latter within 6 (six) months from the expiration of the Tag-Along Period.

If the Non-Transferring Shareholders deliver such written notice within the Tag-Along Period but the Tag-Along Buyer is not willing to purchase the Non-Transferring Shareholders' Equity JVCo (or the relevant portion thereof pursuant to the provisions of this paragraph) as above described, the Transferring Shareholder shall have the right to choose, at its unquestionable discretion, whether (i) not to proceed with the sale to the Tag-Along Buyer or, alternatively (ii) to proceed with the proposed sale to the Tag-Along Buyer and the simultaneous purchase by the same Transferring Shareholder, under the same terms and conditions, of the Non-Transferring Shareholders' Equity JVCo (or the pro-rata portion of the same, as the case may be).

7.2. After the expiration of the Lock-up Period, if a Shareholder holding at least 50% of the Equity JVCo (the "Drag Along Shareholder") receives an offer (whether solicited or not) from a third party (respectively the "Drag Along Offer" and the "Third Party Offeror") to purchase 100% of the Equity JVCo and of the Equity LuxCo (whether LuxCo2 or LuxCo3, as the case may be) other than the Equity LuxCo held by the Company at a price to be paid entirely in cash so as to enable the Shareholders to reach the Drag Along Floor and the Minimum Multiple Drag Along and if the Drag Along Shareholder intends to accept the Drag Along Offer, the following provisions shall apply.

7.2.1. The Drag Along Shareholder shall be entitled, by notifying in writing by registered letter return receipt requested the Drag Along Offer to the other Shareholders (the "Drag Along Notice"), to request the other Shareholders to sell to the Third Party Offeror their portion of the Equity JVCo and of the Equity LuxCo (whether of LuxCo2 or LuxCo3 as applicable) other than the Equity LuxCo held by the Company at the terms and conditions of the Drag Along Offer.

7.2.2. The Drag Along Notice shall describe the economic terms and conditions of the Drag Along Offer and shall also contain all other elements enabling to determine that the Drag Along Offer allows the Shareholders to reach the Drag Along Floor and the Minimum Multiple Drag Along.

7.2.3. The other Shareholders shall be obliged to Transfer to the Third Party Offeror all their Equity JVCo and Equity LuxCo at the same time as the Transfer by the Drag Along Shareholder, at the same conditions set forth in the Drag Along Offer and at the pro-rata price offered by the Third Party Offeror, it being understood that if the Drag Along Shareholder decides to exercise the drag along right described in this article 7.2., the other Shareholders shall not be entitled to exercise the pre-emption right provided for in article 6.5.2 above.

The purchase price to be paid by the Third Party Offeror shall be allocated in accordance with the provisions of articles 14.6 and 14.7.

7.2.4. In case of non compliance by the other Shareholders of their obligations described in article 7.2.3 above, the Drag Along Shareholder shall have the right to acquire from the other Shareholders the whole Equity JVCo and the whole Equity LuxCo held by the other Shareholders at the Date of Exercise of the Option Call Drag Along (as defined below) at a price equal to the pro-rata less 30% of the lower of (x) the book value of the Equity JVCo and Equity LuxCo as resulting from the latest approved respective financial statements and (y) the fair market value of the Equity JVCo and Equity LuxCo as calculated by an arbitrator appointed by agreement of the Shareholders or, failing such an agreement,

upon request of the most diligent Shareholder by the President du Tribunal d'Arrondissement de et a Luxembourg (the "Option Call Drag Along").

7.2.5. The Option Call Drag Along may be exercised only in relation with the acquisition of all (and not only part) of the Equity JVCo and Equity LuxCo held by the other Shareholders at the Date of Exercise of the Call Drag Along within ninety (90) Business Days as from the date on which the non-fulfilment of the obligations set forth in article 7.2.3 above has been noted by the Drag Along Shareholder pursuant to a written declaration sent by registered mail with acknowledgement of receipt and setting forth the irrevocable intention of the Drag Along Shareholder to exercise the Option Call Drag Along (the "Declaration of Exercise of the Call Drag Along"). The date of receipt by the other Shareholders of the Declaration of Exercise of the Call Drag Along shall be deemed to be the date of exercise of the Option Call Drag Along (the "Date of Exercise Call Drag Along").

7.2.6. The arbitrator appointed pursuant to article 7.2.4 above shall, within 30 (thirty) Business Days of its appointment, determine the fair market value of the Equity JVCo and of the Equity LuxCo held by the other Shareholders at the Date of Exercise of the Call Drag Along calculated at the same date, taking into account the latest approved balance sheet of the Company, its profitability, the market value of the material and immaterial assets owned by the Company, its position on the market and any other circumstance and condition which are normally taken into consideration in the valuation of participations. The decision of the arbitrator shall be rendered upon an equitable valuation and it shall be final and binding on the Shareholders.

7.2.7. The sale and purchase of the whole Equity JVCo and of the whole Equity LuxCo covered by the Option Call Drag Along shall take place on the fifth (5th) Business Day following the determination by the arbitrator of the fair market value of the Equity JVCo and of the Equity LuxCo covered by the Option call Drag Along (the "Date of Completion of the Option Call Drag Along"). On such date the other Shareholders shall Transfer to the Drag Along Shareholder the portion of the Equity JVCo and Equity LuxCo covered by the Option Call Drag Along and the Drag Along Shareholder shall pay the relevant price which may also be paid through set-off with any claim the Drag Along Shareholder may have against the other Shareholders.

Art. 8. Board of Managers.

8.1. The Company is managed by a board of 6 (six) managers who need not be Shareholders and who shall be appointed in accordance with the provisions of this article 8.

8.2. Except as otherwise set forth below, each of LB and BC shall be entitled to submit a list of persons to be appointed as managers. The general meeting of Shareholders shall appoint the managers in accordance with the following provisions:

8.2.1. As long as each of LB and BC holds a participation equal to 50% of the share capital of the Company, the general meeting of Shareholders shall appoint 3 (three) managers of each list.

8.2.2. If the participation of LB or BC falls below 50%, the following provisions shall apply to the appointment of managers (depending on the shareholdings in the Company):

(i) the general meeting of Shareholders shall appoint six (6) managers of the list presented by the Shareholder holding a participation above 85%;

(ii) the general meeting of Shareholders shall appoint five (5) managers of the list presented by the Shareholder holding a participation between 70% and 84.9%;

(iii) the general meeting of Shareholders shall appoint four (4) managers of the list presented by the Shareholder holding a participation between 60% and 69.9%;

(iv) the general meeting of Shareholders shall appoint three (3) managers of the list presented by each Shareholder holding a participation between 40% and 59.9%

(v) the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) managers of the list presented by each Shareholder holding a participation between 30% and 39.9%;

(vi) the general meeting of Shareholders shall appoint one (1) manager of the list presented by each Shareholder holding a participation between 15% and 29.9%.

Without prejudice to what is set forth in article 8.3 below, if, one or more managers' offices is vacant, such manager (s) shall be appointed among the managers comprised in the same list of the ceasing manager.

8.3. In the event that two or more managers cease their function, regardless to the reason of the termination of their office, the board of managers shall no longer be in a position to manage the Company and a new board of managers shall be appointed in accordance with the provisions of articles 8.1 and 8.2. In such case, the remaining managers shall convene a general meeting of Shareholders for the appointment of the new board of managers according to the provisions of articles 8.1. and 8.2.

8.4. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders in accordance with articles 8.1. and 8.2. The general meeting of Shareholders determines the powers of the managers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The managers may be re-elected.

8.5. A manager is not validly appointed unless he is appointed in accordance with the provisions of this article 8.

Art. 9. Board Proceedings.

9.1. The board of managers shall elect a chairman among its members provided that the chairman is elected among the LB Managers until LB holds a participation equal to at least 40% of the share capital of the Company. The board of managers shall have the right to confer ordinary management powers to (i) the Chairman and (ii) one or more managers. As long as BC holds a participation equal to at least 40% of the share capital of the Company, one of the managers to whom the board of managers will confer ordinary management powers shall be chosen among the BC Managers.

9.2. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of the managers is present or represented at a meeting.

9.3. Written notice (by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication) of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) Business Days in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Furthermore, if all managers are present at a meeting the meeting may be held without prior notice.

9.4. Meetings of the board of managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The board of managers may in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken if formulated in writing by circular way (on one or more counterparts) and transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

9.5. Any board member may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all board members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax another board member as his proxy. A board member may represent more than one of his colleagues.

9.6. Decisions of the board of managers shall be taken by the favourable votes of at least four (4) managers present or represented at the relevant meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company (other than an interest arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the party contracting with the Company) and except where the decision of the board of managers relates to current operations entered into under normal conditions, such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

9.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of the board or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or two managers.

Art. 10. Board Powers, Binding Signatures.

10.1. The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of association to the general meeting or the prior authorisation of the general meeting shall be within the competence of the board of managers. Vis-a-vis third parties the board of manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting or the prior authorisation of the general meeting or as it may be provided herein.

10.2. The Company will be bound by the joint signature of any four (4) managers or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.3. The manager (s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 11. Shareholders Decisions.

11.1 Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five (25) and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.2. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

11.3. Meetings shall be called by the chairman or the board of managers, as the case may be, by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

11.4. Collective decisions are only valid if they are adopted by Shareholders representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the Shareholders (ii) representing at least 75% of the issued share capital. Furthermore, decisions concerning the distribution (as well as the dividend amount and payment's terms and conditions) of a special dividend as set forth in paragraph 14.5 are only valid if they are taken with the unanimous consent of all the Shareholders.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 13. Annual Accounts, Auditor.

13.1. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

13.2. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Dividends.

14.1. Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2. The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any distribution may only be made pursuant to provisions set out hereafter under article 14.5. and 14.6.

14.3. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders, it being understood that any distribution may only be made pursuant to provisions set out hereafter under article 14.5. and 14.6.

14.4. The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.5. Without prejudice to the provisions set forth in articles 14.6 and 14.7 below, the general meeting of Shareholders may decide, with the unanimous consent of all Shareholders, to distribute a special dividend to the class B shares provided that the following conditions are satisfied:

(i) the Company has realised net profits, net from the special dividend, such as to enable the Shareholders to achieve a Minimum Multiple of Promote;

(ii) the Shareholders have realised an IRR (net from the special dividend) at least equal to 20% of the Amounts Invested by such Shareholders;

(iii) the BC group (including for the avoidance of doubt the holder (s) of class B shares) has complied with all its obligations vis-à-vis the Company and its subsidiaries and affiliates as well as with all its obligations resulting from any joint venture agreement that may exist among the Shareholders of the Company (and other entities part of the same group of companies);

(iv) BC has not failed to comply with the obligations which would enable Lehman Brothers Asset Management Italy SGR S.p.A. ("LBAM") (or a società di gestione del risparmio different from LBAM) to terminate any project management agreement (entered from time to time by LBAM with BC) in accordance with the terms of such agreements;

(v) there has been no change of Control with respect to the (direct or indirect) holder(s) of the class B shares;

(vi) the (direct or indirect) holder(s) of class B shares continue to hold at least 4 0.1% of the share capital of the Company or if the percentage has fallen below 40.1%, the holder(s) of class A shares have agreed to such reduction;

(vii) no Bankruptcy Proceedings have been started against BC and/or any other company belonging to the BC group (including for the avoidance of doubt the holder(s) of class B shares).

The amount, as well as the terms and conditions of payment, of the special dividend will be determined by the general meeting of Shareholders.

14.6. Without prejudice to the provisions set forth in article 14.7 below, for as long as the class A shares and the class B shares represent each 50% of the share capital of the Company, in the case of a distribution under any of articles 14.1 to 14.4 above, such amount shall be allocated as follows:

14.6.1. 80% of the distribution shall be allocated to the class A shares pro-rata among them and 2 0% to class B shares pro-rata among them until LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) has realised (by way of receiving Net

Payments), with respect to each Investment, a total return on the Amounts Invested by LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) from time to time, with respect to each Investment since the date of incorporation of the Company equal to 8 0% of the Amounts Invested.

14.6.2. Once the distributions referred to in article 14.6.1. above have been made, 20% of the distribution shall be allocated to the class A shares pro-rata among them and 80% to class B shares pro-rata among them until the Shareholders (including in their capacity as LuxCo Shareholders) have realised (taking into account also the Net Payments already received under article 14.6.1 above) a total return on the Amounts Invested by the Shareholders from time to time since the date of incorporation of the Company equal to 100% of the Amounts Invested.

14.6.3. Once the distributions referred to in article 14.6.2. above have been made, 70% of the distribution shall be allocated to the class A shares pro-rata among them and 30% to class B shares pro-rata among them until LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) has reached, taking into account the Net Payments already received pursuant to articles 14.6.1 and 14.6.2 above, a Multiple of Capital equal to 1.85.

14.6.4. Once the distributions referred to in article 14.6.3. above have been made, 1% of the distribution shall be allocated to the class A shares pro-rata among them and 99% to class B shares pro-rata among them until BC and LB (including in their capacity as LuxCo Shareholders) have reached, taking into account the Net Payments already received pursuant to articles 14.6.1 to 14.6.3 above, the same Multiple of Capital.

14.6.5. Once the distributions referred to in article 14.6.4. above have been made, the distribution shall be allocated pro-rata among the class A shares and class B shares.

14.7. Should the class A shares and class B shares shareholding in the Company be reduced below 5 0%, the distribution mechanism set forth in article 14.6 above will be amended proportionally. As a matter of mere example, should at one point the class A shares represent 55% of the share capital of the Company and the class B shares represent 45% of the share capital of the Company, in the case of a distribution under any of articles 14.1 to 14.4 above, such amount shall be allocated according to articles 14.7.1 to 14.7.5 below.

14.7.1. 85% of the distribution shall be allocated to the class A shares pro-rata among them and 15% to class B shares pro rata among them until LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) has realised (by way of receiving Net Payments), with respect to each Investment, a total return on the Amounts Invested by LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) from time to time with respect to each Investment since the date of incorporation of the Company equal to 85% of the Amounts Invested.

14.7.2. Once the distributions referred to in article 14.7.1. above have been made, 25% of the distribution shall be allocated to the class A shares pro rata among them and 75% to class B shares pro rata among them until the Shareholders (including in their capacity as LuxCo Shareholders) have realised (taking into account also the Net Payments already received under article 14.7.1 above) a total return on the Amounts Invested by the Shareholders from time to time since the date of incorporation of the Company equal to 100% of the Amounts Invested.

14.7.3. Once the distributions referred to in article 14.7.2. above have been made, 75% of the distribution shall be allocated to the class A shares pro rata among them and 25% to class B shares pro rata among them until LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) has reached, taking into account the Net Payments already received pursuant to articles 14.7.1 and 14.7.2 above, a Multiple of Capital equal to 1.85.

14.7.4. Once the distributions referred to in article 14.7.3. above have been made, 1% of the distribution shall be allocated to the class A shares pro rata among them and 9 9% to class B shares pro rata among them until BC and LB (including in their capacity as LuxCo Shareholders) have reached, taking into account the Net Payments already received pursuant to articles 14.7.1 to 14.7.3 above, the same Multiple of Capital.

14.7.5. Once the distributions referred to in article 14.7.4. above have been made, the distribution shall be allocated pro rata among the class A shares and class B shares.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

15.2. Without prejudice to the provisions set forth in Article 15.3 below, for as long as the class A shares and the class B shares represent each 50% of the share capital of the Company, in the case of a distribution of liquidation proceeds, such liquidation proceeds shall be allocated according to articles 15.2.1 to 15.2.4 below.

15.2.1. 80% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class A shares pro-rata among them and 2 0% to class B shares pro rata among them until LB has realised (by way of receiving Net Payments), with respect to each Investment, a total return on the Amounts Invested by LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) from time to time with respect to each Investment since the date of incorporation of the Company equal to 80% of the Amounts Invested.

15.2.2. Once the distributions referred to in article 15.2.1. above have been made, 20% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class A shares pro-rata among them and 8 0% to class B shares pro rata among them until the Shareholders (including in their capacity as LuxCo Shareholders) have realised (taking into account also the Net Payments already received under article 15.2.1 above) a total return on the Amounts Invested by the Shareholders from time to time since the date of incorporation of the Company equal to 100% of the Amounts Invested.

15.2.3. Once the distributions referred to in article 15.2.2. above have been made, 70% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class A shares pro rata among them and 30% to class B shares pro rata among them until LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) has reached, taking into account the Net Payments already received pursuant to articles 15.2.1 and 15.2.2 above, a Multiple of Capital equal to 1.85.

15.2.4. Once the distributions referred to in article 15.2.3. above have been made, 1% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class A shares pro rata among them and 99% to class B shares pro rata among them until BC and LB (including in their capacity as LuxCo Shareholders) have reached, taking into account the Net Payments already received pursuant to articles 15.2.1 to 15.2.3 above, the same Multiple of Capital.

15.2.5. Once the distributions referred to in article 15.2.4 above have been made, the liquidation proceeds shall be allocated pro-rata among the class A shares and the class B shares.

15.3. Should the class A shares and class B shares shareholding in the Company be reduced below 50%, the distribution of liquidation mechanism set forth in article 15.2 above will be amended proportionally. As a matter of mere example, should, at the date the liquidation has been resolved upon, the class A shares represent 55% of the share capital of the Company and the class B shares represent 45% of the share capital of the Company, in the case of a distribution of liquidation proceeds, such liquidation proceeds shall be allocated according to articles 15.3.1 to 15.3.5 below.

15.3.1. 85% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class A shares pro rata among them and 15% to class B shares pro-rata among them until LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) has realised (by way of receiving Net Payments), with respect to each Investment, a total return on the Amounts Invested by LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) from time to time with respect to each Investment since the date of incorporation of the Company equal to 85% of the Amounts Invested.

15.3.2. Once the distributions referred to in article 15.3.1. above have been made, 25% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class A shares pro-rata among them and 75% to class B shares pro rata among them until the Shareholders (including in their capacity as LuxCo Shareholders) have realised (taking into account also the Net Payments already received under article 15.3.1 above) a total return on the Amounts Invested by the Shareholders from time to time since the date of incorporation of the Company equal to 100% of the Amounts Invested.

15.3.3. Once the distributions referred to in article 15.3.2. above have been made, 75% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class A shares pro rata among them and 25% to class B shares pro rata among them until LB (including in its capacity as LuxCo Shareholder) has reached, taking into account the Net Payments already received pursuant to articles 15.3.1 and 15.3.2 above, a Multiple of Capital equal to 1.85.

15.3.4. Once the distributions referred to in article 15.3.3. above have been made, 1% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class A shares pro rata among them and 99% to class B shares pro rata among them until BC and LB (including in their capacity as LuxCo Shareholders) have reached, taking into account the Net Payments already received pursuant to articles 15.3.1 to 15.3.3 above, the same Multiple of Capital.

15.3.5. Once the distributions referred to in article 15.3.4. above have been made, the liquidation proceeds shall be allocated pro-rata among the class A shares and class B shares.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as, only one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Definitions.

Amounts Invested Means the aggregate of:

(i) the investments made by each Shareholder (including in its capacity as LuxCo Shareholder) in money in view of the acquisition of the property of, or the constitution of ownership rights and/or other rights over, participations in the Company or LuxCo2 or LuxCo3 (as applicable) and/or any interest free debt instruments and/or financial instruments issued by the Company or LuxCo2 or LuxCo3 (as applicable) issued by such companies in accordance with applicable laws;

(ii) any contribution in cash or in kind done by a Shareholder (including in its capacity as LuxCo Shareholder) in favour of the Company or LuxCo2 or LuxCo3 (as applicable) for any increase of the share capital (including any premium), for any (future) capital increase, as share premium, as shareholder loan, with a view to covering losses or with a view to subscribe to financial instruments issued by such company in accordance with applicable laws;

it being understood that all the Amounts Invested from time to time by LB or its Affiliate, as Shareholder of the Company (including in its capacity as LuxCo Shareholder) shall be considered as being invested by one and the same entity and all the Amounts Invested from time to time by BC or its Affiliate, as Shareholder of the Company (including in its capacity as LuxCo Shareholder) shall be considered as being invested by one and the same entity.

Bankruptcy Proceedings Means the bankruptcy, insolvency, reprieve from payment (sursis de paiement), moratorium and other similar proceedings affecting creditors' rights generally, including, without limitation, controlled management (gestion contrôlée) faillite, concordat préventif, fallimento, concordato preventivo, concordato fallimentare, liquidazione coatta amministrativa as well as any other analogous bankruptcy procedure provided for

BC Means B. Consulting S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy and having its registered office at Via Cefalonia 70, 25124 Brescia, Italy registered with the Registro delle Imprese di Brescia under number 0234606987

BC Managers Means the managers appointed from the list presented by BC.

Business Day Means each calendar day, other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are permitted to close in Milan, in London and in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg)

Control Means the circumstance in which a company (the controlling company) has either directly or through other controlled companies the majority of the voting rights to be exercised in the general meeting of shareholders of another company (the controlled company). And "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly.

Drag Along Floor Means the aggregate amount of Net Payments received by a Shareholder (including in its capacity as LuxCo Shareholder), the annualised net value of which is equal to 10 0% of the annualised net value of the Amounts Invested by such Shareholder from time to time. For the purposes of this definition, the annualised net value of each Net Payment received and of each Amount Invested by such Shareholder (including in its capacity as LuxCo Shareholder) from time to time shall be calculated by applying (during the period starting from the first injection of Amount Invested and ending on the date in which the last Net Payment has been made, "T1"), a rate of 30% on an annual basis, all in accordance with the following formula:

$$VAN = \sum_{t=1}^n (PN_t - SI_t) / (1-k)^t$$

Where

VAN = Actual Net Value;

PN = Net Payments made in favour of a Shareholder (including in its capacity as LuxCo Shareholder) at the time t;

SI = Amounts Invested by a Shareholder (including in its capacity as LuxCo Shareholder) at the time t;

k = periodical equivalent rate at the time t. The k rate is the periodical rate equivalent to the annual rate of 3 0% referred to above;

t = period of time, expressed in years or fractions of years, between the date of use of the first Amount Invested and the date on which the Net Payment has been made;

n = date of the last Net Payment.

Equity JVCo Means in relation with each Shareholder, the total amount of
(i) its participation in the share capital of the Company,
(ii) any shareholder loan granted by such Shareholder to the Company and (iii) any debt instruments issued by the Company and subscribed to by such Shareholder.

Equity LuxCo Means with respect to LuxCo2 and LuxCo3, in relation to each shareholder of such companies, the total amount of (i) the participation in the share capital of LuxCo2 or LuxCo3, as applicable, (ii) any shareholder loan granted by such shareholder to LuxCo2 or LuxCo3, as applicable and (iii) any debt instruments issued by LuxCo2 or LuxCo3, as applicable, and subscribed to by such shareholder.

Investment Means any investment having as an object the acquisition, construction, development, management, extension and/or reorganisation of Retail Structures in Italy.

IRR Means the discount rate (calculated on a yearly basis of 365 days) at which the present value of the future Net Payments equal the cost the Amounts Invested (made starting from the day of incorporation of the Company).

LB Means LBREP III BC S.ar.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg whose registered office is at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 132 552.

Lehman Group Means LB, LBREP III Europe Holdings S.ar.l. ("LBREP"), Lehman Brothers Inc., any company directly or indirectly Controlled by LBREP and/or Lehman Brothers Inc. and/or any investment fund managed by Lehman Brothers Inc. either directly or through companies Controlled by it and/or any other company directly or indirectly Controlled by such fund.

LB Managers Means the managers appointed from the list presented by LB.

LuxCo2 Means EuroRetail S.ar.l., a company to be incorporated under the laws of Luxembourg in which the Company will hold 90% of the share capital and BC the remaining 10%.

LuxCo3 Means RE Capital S.ar.l., a company to be incorporated under the laws of Luxembourg in which the Company will hold 90% of the share capital and LB the remaining 10%.

LuxCo Shareholder Means the Shareholder holding directly participations in LuxCo2 or LuxCo3 (as applicable).

Minimum Multiple Drag Along Means a Multiple of the Capital equal to at least two (2).

Multiple of the Capital Means the ratio obtained by applying the formula (Net Payments + Amounts Invested) / Amounts Invested, where both the Net Payments and the Amounts Invested are considered as positive amounts.

Minimum Multiple of Promote Means a Multiple of the Capital equal to at least 1.85.

Net Payments Means the aggregate of:

(i) any cash amount (net of any applicable withholdings) paid from time to time to a Shareholder (including in its capacity as LuxCo Shareholder), as the case may be:

(a) as distribution of any kind by the Company or LuxCo2 or LuxCo3; and/or

(b) as reimbursement, whether whole or partial, of the principal (and interest) of any shareholder loan to, and/or debt instruments issued by, the Company or LuxCo2 or LuxCo3 (as applicable); and/or

(c) as consideration for the Transfer of all or part of the participation held by a Shareholder in the share capital of the Company or of LuxCo2 or LuxCo3 (as applicable) and/or shareholder loans and/or debt instruments issued by the Company or LuxCo2 or LuxCo3 (as applicable),-and

(ii) the value of other assets allocated to such Shareholder, as consideration for the sale or Transfer of all or part of the participation in the share capital of the Company or of LuxCo2 or LuxCo3 (as applicable) and/or shareholder loans and/or debt instruments issued by such companies as valued, in the absence of agreement between the Shareholders, by a third party arbitrator who shall be appointed by common agreement of the Shareholders or, in the absence of such an agreement, upon request of the most diligent Shareholder by the President du Tribunal d'Arrondissement de et a Lux-embourg who shall decide upon an equitable valuation

Person Means any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organisation or other entity.

Retail Structures Means shopping centres, retail parks and entertainment centres.

Shareholders Means the holders of Shares of the Company

Shares Means all the shares (parts sociales) of the Company.

Transfer Means any transfer of Equity JVCo or any direct, indirect or fiduciary right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise and whether conditional or not; and to Transfer, Transferring, Transferred, Transferable, Transferee (meaning the entity that acquires Equity JVCo as a result of a Transfer) or Transferor (meaning the Shareholder that Transfers Equity JVCo) shall be construed accordingly.

Art. 18. Applicable Law. For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payment
LBREP III BC S.à.r.l.	30,000 class A shares	€30,000
LBREP III BC S.à.r.l.	30,000 class B shares	€30,000
Total	30,000 class A shares	€60,000
	and	
	30,000 class B shares	

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 5,000,-.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
2. The following persons are elected managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

John Mc Carthy, Company Director, 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom, 6 September 1961, New York (USA)

Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1563 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 31 March 1976, Messancy (Belgium)

Lorenzo Baroni, Executive Director, 25 Bank Street, London, E14 5LE, United Kingdom, 1 May 1972, Milan (Italy)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

LBREP III BC S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 552 représentée par M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 6 mai 2008 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte);

Le comparant, agissant es-qualité, a demandé au notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée LBCI S.à r.l., laquelle est ci-après constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LBCI S.à r.l." (la "Société") par les comparants et toutes personnes qui deviendront ensuite associés (les associés de la Société de temps à autre, les "Associés"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans tout autre entreprise, l'acquisition, le développement, la gestion et la vente, directement ou indirectement, de propriétés immobilières ou la gestion d'activités accessoires ou connexes, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre d'autres mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autres opérations liées directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée jusqu'au 31 décembre 2020.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

4.3. La Société peut avoir des bureaux ou des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille euro (€ 60.000) divisé en trente mille (30.000) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune (les "parts sociales de classe A") et trente mille (30.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune (les "parts sociales de classe B" et ensemble avec les parts sociales de classe A, les "parts sociales").

5.2. Chaque part sociale donne droit à un vote.

5.3. Chaque part sociale donne les droits économiques décrits aux articles 14 et 15.

5.4. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de Capital JVCo.

6.1. Tout Transfert de Capital JVCo à des personnes autres que des Associés (les "Non-Associés") sera toujours soumis aux, et sera effectif et reconnu par la Société seulement si réalisé en conformité avec les dispositions prévues par les présents statuts. Toute inscription d'un Transfert de Capital JVCo sera soumise au respect des dispositions prévues par les présents statuts.

Tout Transfert de Capital JVCo à des Non-Associés sera soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (les trois-quarts) du capital social de la Société.

6.2. Tout Transfert de Capital JVCo sera en plus, sauf disposition contraire des présents statuts, soumis à l'adhésion du Cessionnaire au pacte d'actionnaires ou d'autres conventions similaires chaque fois qu'une telle convention existe entre tout ou partie des Associés.

6.3. Sans préjudice de toute autre disposition du présent article 6, le Capital JVCo ne peut être Transféré que simultanément avec et à la même Personne que le Capital Luxco détenu par le même Cédant.

6.4. Sauf pour les Transferts Permis prévus à l'article 6.6 ci-dessous ou avec l'accord des Associés ou prévu par toute autre convention entre les Associés existant de temps à autre, aucun Transfert de Capital JVCo par un Associé à une Personne ne pourra être faite jusqu'au 30 juin 2009 (la "Période d'Immobilisation"), étant précisé que les Associés pourront, pendant la Période d'Immobilisation, donner un gage sur leur Capital JVCo uniquement si requis dans le cadre de la conclusion d'un contrat de financement conclu en relation avec le financement des Investissements.

6.5. Après l'expiration de la Période d'Immobilisation, les Transferts par un Associé de son Capital JVCo seront dans tous les cas soumis au droit de première offre ("RoFO") et au droit de pré-emption au profit des autres Associés en vertu des dispositions ci-dessous, étant précisé que si les autres Associés n'exercent pas leur RoFO en relation avec un Transfert, ils n'auront pas le droit d'exercer le droit de pré-emption en relation avec le même Transfert.

6.5.1 RoFO

Au cas où un Associé entend Transférer tout ou partie de son Capital JVCo (l'"Associé Cédant") à un tiers, il notifiera aux autres Associés (les "Associés Non-Cédants") par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception (l'"Avis de Transfert") la portion de Capital JVCo à Transférer (le "Capital JVCo à Transférer").

Après réception de l'Avis de Transfert, chaque Associé Non-Cédant aura le droit de faire une offre inconditionnelle (sous réserve de toute autorisation), irrévocable et non modifiable par la suite (l'"Offre") pour l'achat de la totalité du Capital JVCo à Transférer, en envoyant à l'Associé Cédant un avis écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables (la "Période d'Offre") à partir de la réception de l'Avis de Transfert, étant précisé que l'Offre devra stipuler que le prix d'acquisition du Capital JVCo à transférer sera payé au moyen de fonds immédiatement disponibles à la date à laquelle cette acquisition aura été réalisée. Si, après l'expiration de la Période d'Offre, les Associés Non-Cédants n'ont pas envoyé d'Offre, l'Associé Cédant aura le droit de conclure la vente avec un tiers dans un délai de six (6) mois à partir de la date d'expiration de la Période d'Offre et à des termes et conditions non moins favorables que ceux contenus dans l'Offre et les Associés Non-Cédants n'auront pas le droit d'exercer le droit de pré-emption prévu à l'article 6.5.2.

L'Associé Cédant devra communiquer dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables (la "Période d'Acceptation") à partir de la réception de l'Offre son intention d'accepter ou non l'Offre (l'"Acceptation"), étant précisé que, si plus d'un Associé Non-Cédant fait une Offre, l'Associé Cédant aura le droit d'accepter l'Offre comportant le prix le plus élevé (à condition que si deux ou plusieurs Offres comportent le même prix, la première Offre reçue par l'Associé Cédant prévaudra).

En cas d'Acceptation, les parties devront réaliser la vente dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables (la "Période de Réalisation") à partir de la réception par le (s) Associé(s) Non-Cédants de l'Acceptation.

Si l'Associé Cédant n'accepte pas l'Offre (le "Refus"; étant précisé et accepté que le défaut de l'Associé Cédant de donner une réponse à l'Offre endéans la Période d'Acceptation constitue un Refus), l'Associé Cédant aura le droit de conclure la vente avec un tiers endéans un délai de six (6) mois à partir de la date de Refus et à des termes et conditions non moins favorables que ceux contenus dans l'Offre, étant précisé que: (i) au cas où l'Associé Cédant ne réalise pas la vente endéans la période de six (6) mois pré-mentionnée à partir de la date du Refus, la procédure du RoFO prévue à l'article 6.5 s'appliquera à nouveau au profit des Associés Non-Cédants; et (ii) les Associés Non-Cédants n'auront pas le droit d'exercer le droit de pré-emption prévu à l'article 6.5.2.

6.5.2 Droits de Préemption

Sauf pour un Transfert Permis prévu à l'article 6.6 ci-dessous ou avec l'accord des Associés ou prévu par toute autre convention entre les Associés existant de temps à autre, tout Transfert de Capital JVCo sera soumis à un droit de pré-emption en faveur des Associés tel que plus amplement prévu dans les présents statuts (le "Droit de Préemption").

Au cas où un Associé reçoit d'un ou plusieurs tiers (le "Tiers Acquéreur ") une offre d'achat de tout ou partie du Capital JVCo de cet Associé et cet Associé entend accepter cette offre (étant dans ce cas aussi un "Associé Cédant"), il devra en premier notifier aux Associés Non-Cédants un avis écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception (l'"Avis de Préemption"), lequel avis doit énoncer: (i) la portion de Capital JVCo à Transférer, (ii) le nom et l'adresse du

Tiers Acquéreur, (iii) le montant et la forme de la contrepartie que le Tiers Acquéreur propose de payer comme prix pour le Capital JVCo de l'Associé Cédant et (iv) les conditions de la Cession.

Les Associés Non-Cédants souhaitant exercer leur Droit de Prémption devront envoyer un avis écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'Associé Cédant - copié pour information uniquement aux autres Associés Non-Cédants - endéans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de l'Avis de Prémption, indiquant leur intention inconditionnelle à acquérir toute (et uniquement toute) la portion du Capital JVCo offert à la vente aux termes et conditions envisagés dans l'Avis de Prémption (l'"Avis d'Exercice"). Au cas où plus d'un Associé souhaite exercer son Droit de Prémption, la portion du Capital JVCo offert à la vente par l'Associé Cédant sera allouée aux Associés ayant exercé le Droit de Prémption au pro rata de leur Capital JVCo respectif.

S'il n'est pas possible pour les Associés Non-Cédants souhaitant exercer leur Droit de Prémption d'offrir les mêmes conditions que celles offertes par le Tiers Acquéreur en raison de la nature de la contrepartie offerte par le Tiers Acquéreur- sauf dans le cas d'une vente forcée (comme conséquence d'une procédure d'exécution forcée), auquel cas ils auront seulement le droit de préférence en payant le prix fixé par le jugement endéans dix (10) jours de la communication de celui-ci - les Associés Non-Cédants auront dans tous les cas le droit d'acquérir la portion du Capital JVCo offert à la vente par l'Associé Cédant au moyen d'un paiement en espèces du prix offert par le Tiers Acquéreur, ce prix étant déterminé par un arbitre nommé d'un commun accord des Associés ou à défaut d'accord des Associés, sur demande de l'Associé le plus diligent par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

L'arbitre rendra sa décision endéans trente (30) Jours Ouvrables à partir de sa nomination et son évaluation sera basée sur une évaluation équitable des avoirs proposés en contrepartie du Capital JVCo, en prenant en compte toutes circonstances et conditions normalement prises en considération dans la détermination de la valeur de tels avoirs.

L'arbitre informera tous les Associés simultanément de son évaluation endéans la période prémentionnée. Les coûts de l'arbitre seront divisés au pro rata entre l'Associé Cédant et les Associés Non-Cédants exerçant le Droit de Prémption.

Le prix tel que déterminé ci-dessus s'impose à toutes les parties.

L'Associé Cédant pourra renoncer à la vente au prix fixé par l'arbitre, en envoyant un avis écrit par lettre recommandée avec accusé de réception aux Associés Non-Cédants endéans quinze (15) jours à partir de la date de communication par l'arbitre.

L'Associé Cédant ayant renoncé à la vente n'aura pas le droit de céder la portion du Capital JVCo offerte à la vente avec l'Avis de Prémption, durant les trois (3) mois suivant la date de l'avis de renonciation prémentionné. Par la suite, si l'Associé Cédant décide de céder à nouveau le Capital JVCo (ayant été sollicité par un tiers), il devra les offrir de nouveau aux autres Associés, conformément aux paragraphes précédents.

6.6. Transferts Permis. Si un Associé entend céder tout (et non seulement une partie) de son Capital JVCo et son Capital Luxco à:

(v) des sociétés Contrôlées par un tel Associé; ou

(vi) des sociétés qui Contrôlent cet Associé; ou

(vii) des sociétés sous le Contrôle commun avec cet Associé; ou

(viii) concernant LB seulement et sans préjudice des dispositions des paragraphes (i) à (iii) ci-dessus, des fonds d'investissement dans lesquels les sociétés du Groupe Lehman détiennent une participation majoritaire ou minoritaire, de même que des sociétés Contrôlées par de tels fonds;

(chacune des entités mentionnées sous (i) à (iv) ci-dessus étant un "Affilié"),

les dispositions des articles 6.4, 6.5 et 7.2 ne s'appliqueront pas à condition que l'Affilié adhère à tout pacte d'actionnaires ou toute convention similaire (si applicable) qui existe entre tout ou partie des Associés à ce moment (un tel Transfert étant un "Transfert Permis"), étant précisé que tout Transfert Permis de Capital JVCo à des Non-Associés sera dans tous les cas soumis à l'agrément des Associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.

Si, dans le cas d'un Transfert Permis, la relation de Contrôle mentionnée sous (i) à (iv) ci-avant entre l'Associé ayant transféré son Capital JVCo et son Capital LuxCo et son Affilié cesse, cet Associé sera obligé de ré-acquérir et son Affilié sera obligé de retransférer le Capital JVCo et le Capital LuxCo concernés à cet Associé endéans trente (30) Jours Ouvrables à partir de la date de cessation de cette relation de Contrôle. Si cette obligation n'est pas respectée, les autres Associés auront le droit d'acquérir de l'Affilié, lequel sera obligé de vendre, tout le Capital JVCo et tout le Capital LuxCo détenu par cet Affilié à la date de l'exercice de ce droit à un prix égal au pro rata moins 3 0% de la valeur la moins élevée entre (x) la valeur comptable du Capital JVCo et du Capital LuxCo et (y) la valeur de marché du Capital JVCo et du Capital LuxCo telle que calculée par un arbitre nommé d'un commun accord des Associés ou à défaut d'un accord des Associés sur demande de l'Associé le plus diligent par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (l'"Option d'Achat d'Affilié"). Les dispositions des articles 7.2.5 à 7.2.7 s'appliqueront mutatis mutandis à l'Option d'Achat d'Affilié.

Art. 7. Le Droit de Tag Along et le Droit de Drag Along.

7.1. Après l'expiration de la Période d'Immobilisation et sans préjudice des dispositions de l'article 6.5 ci-avant, lorsqu'un Associé reçoit d'un ou plusieurs tiers (l'"Acquéreur Tag Along") une offre d'achat, de tout ou partie du Capital

JVCo de cet Associé et que cet Associé entend accepter cette offre, les Associés Non-Cédants auront le droit, au lieu d'exercer le Droit de Pré-emption prévu à l'article 6.5, de participer à cette vente dans les mêmes proportions que le Capital JVCo de l'Associé Cédant à un prix d'achat de Capital JVCo égal au prix d'achat par Capital JVCo offert pour le Capital JVCo de l'Associé Cédant que l'Acquéreur Tag Along propose d'acheter et aux mêmes conditions. Le prix d'achat à payer par le tiers sera alloué conformément aux dispositions des articles 14.5 and 14.6.

Afin de donner effet à ce qui précède, l'Associé Cédant devra envoyer un avis écrit par lettre recommandée avec accusé de réception (l'"Avis de Tag Along") aux Associés Non-Cédants, lequel avis énoncera:

(i) le nom et l'adresse de l'Acquéreur Tag Along; et

(ii) le montant et la forme de la contrepartie que l'Acquéreur Tag Along propose de verser à l'Associé Cédant comme prix pour le Capital JVCo de l'Associé Cédant que le premier souhaite acheter.

Les Associés Non-Cédants auront le droit, endéans quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de l'Avis de Tag Along (la "Période de Tag Along"), de donner à l'Associé Cédant un avis écrit d'acceptation de l'Offre de Tag Along par lettre recommandée avec accusé de réception. Si les Associés Non-Cédants envoient un tel avis écrit endéans la Période de Tag Along, l'Associé Cédant s'assurera que l'Acquéreur Tag Along offrira irrévocablement aux Associés Non-Cédants d'acheter (i) tout le Capital JVCo et le Capital LuxCo des Associés Non-Cédants si l'Associé Cédant souhaite vendre la totalité de son Capital JVCo ou (ii) un nombre de Capital JVCo des Associés Non-Cédants proportionnel au nombre de Capital JVCo de l'Associé Cédant que l'Acquéreur Tag Along propose d'acheter de l'Associé Cédant simultanément à la vente de ce Capital JVCo par l'Associé Cédant et aux mêmes termes et conditions (y compris le prix).

Si les Associés Non-Cédants n'ont pas envoyé un tel avis écrit endéans la Période de Tag Along, l'Associé Cédant sera libre de procéder à la vente proposée à l'Acquéreur Tag Along dans les termes et conditions offerts par ce dernier endéans six (6) mois à partir de la Période de Tag Along.

Si les Associés Non-Cédants envoient un tel avis écrit endéans la Période de Tag Along mais l'Acquéreur Tag Along ne souhaite pas acquérir le Capital JVCo des Associés Non-Cédants (ou la portion concernée de celui-ci en vertu des dispositions de ce paragraphe) comme décrit ci-avant, l'Associé Cédant aura le droit de choisir à sa propre discrétion, de (i) ne pas procéder à la vente à l'Acquéreur Tag Along, ou, alternativement (ii) procéder à la vente proposée à l'Acquéreur Tag Along et l'achat simultané par le même Associé Cédant, aux mêmes termes et conditions, du Capital JVCo des Associés Non-Cédants (ou la portion proportionnelle de celui-ci, suivant le cas).

7.2. Après l'expiration de la Période d'Immobilisation, si un Associé détenant au moins 50% du Capital JVCo (l' « Associé Drag Along ») reçoit une offre (sollicitée ou non) d'un tiers (respectivement l' « Offre de Drag Along » et le « Tiers Offrant ») d'acheter 100% du Capital JVCo et du Capital LuxCo (que ce soit LuxCo 2 ou LuxCo 3, suivant le cas) autre que le Capital LuxCo détenu par la Société à un prix à payer entièrement en espèces de sorte à permettre aux Associés d'atteindre le Seuil Drag Along et le Multiple Minimum de Drag Along et si l'Associé Drag Along entend accepter l'Offre de Drag Along, les dispositions suivantes seront applicables.

7.2.1 L'Associé Drag Along aura le droit en notifiant par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception l'Offre de Drag Along aux autres Associés (l' « Avis de Drag Along »), de demander aux autres Associés de Céder au Tiers Offrant leur portion du Capital JVCo et du Capital LuxCo (que ce soit LuxCo 2 ou LuxCo 3 suivant le cas) autre que le Capital LuxCo détenu par la Société aux mêmes termes et conditions que l'Offre de Drag Along.

7.2.2 L'Avis de Drag Along décrira les termes et

conditions économiques de l'Offre de Drag Along et contiendra tous les autres éléments permettant de déterminer que l'Offre de Drag Along permet aux Associés d'atteindre le Seuil de Drag Along et le Multiple Minimum de Drag Along.

7.2.3 Les autres Associés seront obligés de Céder au Tiers Offrant la totalité de leur Capital JVCo et de leur Capital LuxCo en même temps que la Cession par l'Associé Drag Along aux mêmes conditions énoncées par l'Offre de Drag Along et au prix proportionnel offert par le Tiers Offrant, étant précisé que si l'Associé Drag Along décide d'exercer le droit de Drag Along décrit à l'article 7.2., les autres Associés n'auront pas le droit d'exercer leur droit de préemption prévu par l'article 6.5.2. ci-avant.

Le prix d'achat à payer par le Tiers Offrant sera alloué conformément aux dispositions des articles 14.6. et 14.7.

7.2.4 En cas de non respect par les autres Associés de leurs obligations décrites à l'article 7.2.3 ci-avant, l'Associé Drag Along aura le droit d'acquérir des autres Associés la totalité du Capital JVCo et la totalité du Capital LuxCo détenu par les autres Associés à la Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along (comme définit ci-dessous) à un prix égal au prorata moins 30% de la valeur la moins élevée entre (x) la valeur comptable du Capital JVCo et du Capital LuxCo tel qu'il résulte des derniers états financiers approuvés et (y) la valeur de marché du Capital JVCo et du Capital LuxCo telle que calculée par un arbitre nommé d'un commun accord des Associés ou, à défaut d'un tel accord, à la requête de l'Associé le plus diligent par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (l' « Option d'Achat Drag Along »).

7.2.5 L'Option d'Achat Drag Along ne pourra être exercée qu'en relation avec l'acquisition de la totalité (et non seulement une partie) du Capital JVCo et du Capital LuxCo détenu par les autres Associés à la Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along endéans quatre-vingt dix (90) Jours Ouvrables à partir de la date à laquelle le non respect des obligations énoncées à l'article 7.2.3 ci-avant aura été constatée par l'Associé Drag Along en vertu d'une déclaration écrite envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception et indiquant l'intention irrévocable de l'Associé Drag Along d'exercer l'Option Drag Along (la « Déclaration d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along »). La date de réception par

les autres Associés de la Déclaration d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along sera présumée être la Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along (la « Date d'Exercice de l'Option D'Achat Drag Along »).

7.2.6 L'arbitre nommé conformément à l'article 7.2.4. ci-avant déterminera, endéans les trente (30) Jours Ouvrables de sa nomination, la valeur de marché du Capital JVCo et du Capital LuxCo détenu par les autres Associés à la Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along calculée à la même date en prenant en compte les derniers comptes approuvés par la Société, son rendement, la valeur de marché des actifs mobiliers et immobiliers de la Société, sa position de marché et toute autre circonstance et condition normalement prise en considération dans l'évaluation des participations. La décision de l'arbitre sera rendue sur une évaluation équitable et sera finale et obligatoire pour les Associés.

7.2.7 La vente et l'achat de la totalité du Capital JVCo et du Capital LuxCo couverts par l'Option d'Achat Drag Along interviendront le cinquième (5) Jour Ouvrable suivant la détermination par l'Arbitre de la valeur de marché du Capital JVCo et du Capital LuxCo couverts par l'Option d'Achat Drag Along (la « Date de Réalisation de l'Option d'Achat Drag Along »). A cette date les autres Associés Céderont à l'Associé Drag Along la portion du Capital JVCo et la portion du Capital LuxCo couverts par l'Option d'Achat Drag Along et l'Associé Drag Along payera le prix, lequel pourra également être payé au moyen d'une compensation avec toute créance que l'Associé Drag Along pourra avoir sur les autres Associés.

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est administrée par un conseil de six (6) gérants, Associés ou non, nommés conformément aux dispositions de cet article 8.

8.2. Sauf disposition contraire ci-dessous, chacun de LB et BC aura le droit de soumettre une liste de personnes devant être nommées gérants. L'assemblée générale des Associés nommera les gérants conformément aux dispositions suivantes:

8.2.1 Aussi longtemps que chacun d'entre LB et BC détient une participation égale à 50% du capital social de la Société, l'assemblée générale des Associés nommera trois (3) gérants de chaque liste.

8.2.2 Si la participation de LB ou BC tombe en dessous des 50%, les dispositions suivantes s'appliqueront à la nomination des gérants en fonction de l'actionnariat de la Société:

(i) l'assemblée générale des Associés nommera six (6) gérants de la liste présentée par l'Associé qui détient une participation supérieure à 85%;

(ii) l'assemblée générale des Associés nommera cinq (5) gérants de la liste présentée par l'Associé qui détient une participation entre 70% et 84.9%;

(iii) l'assemblée générale des Associés nommera quatre (4) gérants de la liste présentée par l'Associé qui détient une participation comprise entre 60% et 69.9%;

(iv) l'assemblée générale des Associés nommera trois (3) gérants de la liste présentée par chaque Associé qui détient une participation comprise entre 40% et 59.9%;

(v) l'assemblée générale des Associés nommera deux (2) gérants de la liste présentée par chaque Associé qui détient une participation comprise entre 30% et 39.9%;

(vi) l'assemblée générale des Associés nommera un (1) gérant de la liste présentée par chaque Associé qui détient une participation comprise entre 15% et 29.9%.

Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.3. ci-après, si, un ou plusieurs poste (s) de gérant est vacant, ce(s) gérant(s) sera nommé parmi les gérants figurant dans la liste du gérant sortant.

8.3. Au cas où deux ou plus gérants cessent leur fonction, sans égard à la raison de la fin de leur mandat, le conseil de gérance ne sera plus en mesure d'administrer la Société et un nouveau conseil de gérance sera nommé conformément aux dispositions des articles 8.1. et 8.2. Dans ce cas, les gérants restants convoqueront une assemblée générale des Associés en vue de la nomination du nouveau conseil de gérance conformément aux dispositions des articles 8.1. et 8.2.

8.4. Les gérants sont nommés et révoqués de leur poste par une décision de l'assemblée générale des Associés, prise à la majorité simple conformément aux articles 8.1. et 8.2. L'assemblée générale des Associés détermine le pouvoir des gérants et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont révocables avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment. Les gérants sont rééligibles.

8.5. Un gérant n'est valablement nommé que s'il aura été nommé conformément aux dispositions du présent article 8.

Art. 9. Procédure du Conseil de Gérance.

9.1. Le conseil de gérance élira un président parmi ses membres étant précisé que le président sera élu parmi les Gérants LB aussi longtemps que LB détient une participation égale au moins à 40% du capital social de la Société. Le conseil de gérance aura le droit de déléguer la gestion journalière (i) au président et (ii) à un ou plusieurs gérants. Aussi longtemps que BC détient une participation égale au moins à 40% du capital social de la Société, un des gérants auquel le conseil de gérance délèguera la gestion journalière sera choisi parmi les Gérants BC.

9.2. Le conseil de gérance ne délibère ou n'agit valablement que si au moins la majorité des gérants représentée ou est présente à la réunion.

9.3. Un avis écrit (par câble, télégramme, télex, courriel ou facsimilé, ou tout autre moyen de communication similaire) de toute réunion du conseil de gérance sera envoyé aux gérants au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront mentionnées dans l'avis. Il

peut être renoncé à la convocation par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou facsimilé, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du conseil de gérance à tenir à l'heure et endroit déterminés au préalable par une résolution adoptée par le conseil de gérance. Par ailleurs, si tous les gérants sont présents à la réunion, cette réunion pourra être tenue sans convocation préalable.

9.4. Les réunions du conseil de gérance pourront être tenues en personne ou dans tous les cas, au moyen d'une conférence téléphonique (ou tout autre moyen de communication similaire lequel permet aux participants de communiquer les uns avec les autres). Le conseil de gérance pourra dans toute circonstance prendre des décisions au moyen de résolutions écrites prises à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions passées lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans ce cas, les résolutions et décisions seront expressément prises par écrit ou par voie circulaire (sur un ou plusieurs documents similaires) et transmises par courrier, porteur, courrier électronique ou télécopie.

9.5. Tout membre du conseil pourra participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les membres du conseil de gérance participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à la participation en personne à cette réunion. Tout gérant pourra être représenté à toute réunion des gérants en nommant par écrit ou par télécopie un autre membre du conseil de gérance en tant que mandataire. Un membre du conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

9.6. Les décisions du conseil de gérance seront prises par le vote positif d'au moins quatre (4) gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Si un gérant de la Société a un intérêt personnel dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance opposé à celui de la Société (autrement qu'un intérêt en vertu de son poste de gérant, directeur ou employé d'une partie contractant avec la Société) et à l'exception du cas où la décision du conseil de gérance concerne une opération courante conclue à des conditions normales, un tel gérant devra informer le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne considérera, ni ne votera sur une telle opération, et l'intérêt de ce gérant sera déclaré à la prochaine assemblée générale des Associés.

9.7. Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par le président du conseil de gérance ou bien par deux (2) gérants. Des copies ou des extraits des procès-verbaux lesquels pourront être produits dans des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Compétences du Conseil, Pouvoir de Signature.

10.1. Le conseil de gérance est investi du pouvoir le plus large pour gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou accomplir tous actes de disposition ou d'administration dans les limites des objets de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou soumis à l'autorisation préalable de l'assemblée générale seront de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour compte de la Société dans toutes les circonstances et accomplir, autoriser ou approuver tout acte ou toute opération relatifs à la Société et non réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou soumis à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ou par les présents statuts.

10.2. La Société sera engagée par la signature conjointe de quatre (4) gérants ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute personne ou personnes auxquelles le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature.

10.3. Les gérants ne seront pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs devoirs.

Art. 11. Les Décisions des Associés.

11.1 Les décisions des Associés sont prises par l'assemblée générale des Associés. Néanmoins, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq (25) et auquel cas les résolutions des Associés pourront être valablement prise par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société constituée régulièrement ou toute résolution écrite valable (suivant le cas) représentera la totalité des Associés de la Société.

11.2 Tout Associé pourra participer aux décisions collectives. Il a un nombre de votes égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra agir valablement à toute assemblée des Associés par mandat spécial.

11.3 Les assemblées seront convoquées par le président ou le conseil de gérance, suivant le cas, par une convocation envoyée par une lettre recommandée aux Associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social - de la Société est représenté à l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés à l'adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de prise d'effet des résolutions. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité prévue par la loi pour les décisions collectives (ou sous réserve de l'accomplissement des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites pourront être prises à l'unanimité sans avis préalable.

11.4 Les décisions collectives seront valablement prises seulement si elles auront été adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital. Néanmoins, les décisions concernant les modifications des statuts seront prises par (i) la majorité des Associés (ii) représentant au moins 75% du capital social émis. Par ailleurs, les décisions concernant

la distribution (ainsi que le montant et les termes et conditions du paiement) d'un dividende spécial tel que décrit au paragraphe 14.5 seront valablement prises seulement si elles auront été adoptées à l'unanimité des Associés.

Art. 12. L'année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels, Commissaires aux comptes.

13.1. Chaque année à la fin de l'année sociale, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

13.2. Les comptes annuels seront disponibles au siège social pour tout Associé de la Société.

Art. 14. Distributions.

14.1. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve à établir en vertu de la loi. Les distributions ne pourront être faites qu'en vertu des dispositions énoncées ci-après à l'article 14.5 et 14.6.

14.3. Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale, étant entendu que toute distribution devra être faite conformément aux dispositions énoncées à l'article 14.5. et 14.6.

14.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

14.5. Sans préjudice quant aux dispositions des articles 14.6. et 14.7. ci-après, l'assemblée générale des Associés peut décider, avec l'accord unanime de tous les Associés, la distribution d'un dividende spécial aux parts sociales de classe B sous réserve que les conditions suivantes soient remplies:

(i) la Société a réalisé des bénéfices nets, nets du dividende spécial, permettant aux Associés de réaliser un Multiple Minimum de Promote;

(ii) les Associés ont réalisé un IRR (net du dividende spécial) au moins égal à 20% des Montants Investis par ces Associés;

(iii) le groupe BC (y compris, afin d'éviter tout équivoque, le(s) détenteur(s) des parts sociales de classe B) a respecté toutes ses obligations à l'encontre de la Société et ses filiales et affiliées ainsi que toutes ses obligations résultant de tout contrat de joint venture qui peut exister entre les Associés (et d'autres entités faisant partie du même groupe de sociétés);

(iv) BC n'a pas failli aux obligations qui permettraient à Lehman Brothers Asset Management Italy SGR S.p.A. («LBAM») (ou une società di gestione del risparmio différente de LBAM) de résilier tout contrat de project management (conclu de temps à autre par LBAM avec BC) conformément aux dispositions de ce contrat;

(v) il n'y a pas de changement de Contrôle au niveau du (des) détenteur(s) (direct(s) ou indirect(s)) des parts sociales de classe B;

(vi) un(des) détenteur(s) (direct(s) ou indirect(s)) des parts sociales de classe B continue(nt) à détenir au moins 40.1% du capital social de la Société ou si le pourcentage est tombé en-dessous de 40.1%, le (s) détenteur(s) de parts sociales de classe A a (ont) consenti à une telle réduction;

(vii) aucune Procédure de Faillite n'a été entamée contre BC et/ou toute autre société appartenant au groupe B (y compris, afin d'éviter tout équivoque, le (s) détenteur(s) de parts sociales de classe B).

Le montant, ainsi que les termes et conditions du paiement, du dividende spécial seront déterminés par l'assemblée générale des Associés.

14.6. Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 14.7 ci-après, aussi longtemps que les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B représentent chacune 50% du capital social émis de la Société, dans les cas de distributions en vertu des articles 14.1. à 14.4. ci-avant, un tel montant sera alloué comme suit:

14.6.1 80% des distributions seront allouées aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 20% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que LB (y compris dans sa capacité d'Associé de LuxCo) aura réalisé (par voie de réception de Paiements Nets) en relation avec tout Investissement, un rendement total pour les Montants Investis par LB (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) de temps en temps en relation avec chaque Investissement depuis la date de constitution de la Société égal à 8 0% des Montants Investis.

14.6.2 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 14.6.1 ci-avant auront été faites, 20% des distributions seront allouées aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 80% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que les Associés (y compris en tant qu'Associés de Luxco) auront réalisé (en prenant en compte aussi les Paiements Nets déjà perçus conformément à l'article 14.6.1 ci-avant un rendement total sur les Montants Investis par les Associés de temps en temps depuis la date de constitution de la Société égal à 100% des Montants Investis.

14.6.3 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 14.6.2 ci-avant auront été faites, 70% des distributions seront allouées aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 30% aux parts sociales de classe B au

prorata parmi elles jusqu'à ce que LB (y compris en tant qu'Associé de Luxco) ait atteint, en prenant en compte les Paiements Nets déjà perçus conformément aux articles 14.6.1 et 14.6.2, un Multiple de Capital égal à 1.85.

14.6.4 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 14.6.3 ci-avant auront été faites, 1% des distributions sera alloué aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 99% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que BC et LB (y compris en tant qu'Associés de LuxCo) aient atteint, en prenant en compte les Paiements Nets déjà perçus conformément aux articles 14.6.1 à 14.6.3 ci-avant, le même Multiple de Capital.

14.6.5. Une fois que les distributions mentionnées à l'article 14.6.4 ci-avant auront été faites, la distribution se fera au prorata parmi les parts sociales de classe A et parmi les parts sociales de classe B.

14.7. Si la participation des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B dans la Société devient inférieure à 50%, le mécanisme de distribution prévu à l'article 14.6. ci-avant sera modifié proportionnellement. Seulement à titre d'exemple, si à un certain moment les parts sociales de classe A représentent 55% du capital social de la Société et les parts sociales de classe B représentent 45% du capital social de la Société, en cas de distribution en vertu d'un des articles de 14.1 à 14.4. ci-avant, le montant sera alloué conformément aux articles 14.7.1. à 14.7.5. ci-après.

14.7.1 85% des distributions seront allouées aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 15% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que LB (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) ait réalisé (par la réception des Paiements Nets), en relation avec chaque Investissement un rendement total sur les Montants Investis par LB (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) de temps en temps en relation avec chaque Investissement depuis la constitution de la Société égal à 85% des Montants Investis.

14.7.2 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 14.7.1. ci-avant auront été faites, 25% des distributions seront allouées aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 75% au prorata parmi les parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que les Associés (y compris en tant qu'Associés de LuxCo) aient réalisé (en prenant en compte aussi les Paiements Nets déjà perçus en vertu de l'article 14.7.1 ci-avant), un rendement total sur les Montants Investis par les Associés de temps en temps depuis la constitution de la Société égal à 100% des Montants Investis.

14.7.3 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 14.7.2 ci-avant auront été faites, 75% des distributions seront allouées aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 25% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que LB (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) ait atteint, en prenant en compte les Paiements Nets déjà perçus en vertu des articles 14.7.1. et 14.7.2. un Multiple de Capital égal à 1.85.

14.7.4. Une fois que les distributions mentionnées à l'article 14.7.3. auront été faites, 1% des distributions sera allouées aux parts sociales de classe A et 99% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que BC et LB (y compris en tant qu'Associés de Luxco) aient atteint, en prenant en compte les Paiements Nets déjà perçus en vertu des articles 14.7.1 à 14.7.3 ci-avant le même Multiple de Capital.

14.7.5. Une fois que les distributions mentionnées à l'article 14.7.4 ci-avant auront été faites, la distribution sera allouée au prorata parmi les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non et nommés par l'assemblée générale des Associés lesquels préciseront leurs pouvoirs et rémunérations.

15.2. Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 15.3. ci-après, aussi longtemps que les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B représentent chacune 5 0% du capital de la Société, en cas de distribution du boni de liquidation, ce boni de liquidation sera alloué conformément aux articles 15.2.1. à 15.2.4 ci-après

15.2.1 8 0% du boni de liquidation sera alloué aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 20% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que LB ait réalisé (par réception de Paiements Nets) en relation avec chaque Investissement, un rendement total sur les Montants Investis par LB (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) de temps à autre en relation avec chaque Investissement depuis la constitution de la Société, égal à 80% des Montants Investis.

15.2.2 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 15.2.1 ci-avant auront été faites, 20% du boni de liquidation sera alloué aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 80% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que les Associés (y compris en tant qu'Associés de Luxco) aient réalisé (en prenant en compte également les Paiements Nets déjà perçus en vertu de l'article 15.2.1 ci-dessus) un rendement total sur les Montants Investis par les Associés de temps en temps depuis la date de constitution de la Société égal à 100% des Montants Investis.

15.2.3 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 15.2.2 ci-avant auront été faites, 20% du boni de liquidation sera alloué aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 3 0% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que LB (y compris en tant qu'Associé de Luxco) ait atteint, en prenant en compte les Paiements Nets déjà perçus en vertu des articles 15.2.1 et 15.2.2 ci-avant, un Multiple de Capital égal à 1.85.

15.2.4 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 15.2.3. ci-avant auront été faites, 2 0% du boni de liquidation sera alloué aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 80% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que BC et LB (y compris en tant qu'Associés de LuxCo) aient atteint, en prenant en compte les Paiements Nets déjà perçus en vertu des articles 15.2.1 à 15.2.3 ci-avant, le même Multiple de Capital.

15.2.5 Une fois que les distributions mentionnées à l'article 15.2.4 ci-avant auront été faites, le boni de liquidation sera alloué au prorata parmi les parts sociales de classe A et parmi les parts Sociales de classe B.

15.3 Si la participation des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B de la Société devient inférieure à 5 0%, le mécanisme de distribution du boni de liquidation énoncé à l'article 15.2. sera modifié proportionnellement. Seulement à titre d'exemple, si à la date de liquidation, les parts sociales de classe A représentent 55% du capital social de la Société et les parts sociales de classe B représentent 45% du capital social de la Société, en cas de distribution du boni de liquidation, un tel boni de liquidation sera alloué conformément aux articles 15.3.1 à 15.3.5 ci-après.

15.3.1. 85% du boni de liquidation sera alloué aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 15% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que LB (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) ait réalisé (par réception de Paiements Nets) en relation avec chaque Investissement, un rendement total sur les Montants Investis par LB (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) de temps en temps en relation avec chaque Investissement depuis la constitution de la Société égal à 85% des Montants Investis.

15.3.2. Une fois que les distributions mentionnées à l'article 15.3.1. auront été faites, 25% du boni de liquidation sera alloué aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 75% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que les Associés (y compris en tant qu'Associés de LuxCo) aient réalisé (en prenant en compte aussi les Paiements Nets déjà perçus en vertu de l'article 15.3.1 ci-avant) un rendement total sur les Montants Investis par les Associés de temps à autre depuis la constitution de la Société égal à 100% des Montants Investis.

15.3.3. Une fois que les distributions mentionnées à l'article 15.3.2 auront été faites, 75% du boni de liquidation sera allouée aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 25% aux parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que LB (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) ait atteint, en prenant en compte les Paiements Nets déjà perçus conformément aux articles 15.3.1 et 15.3.2. ci-avant, un Multiple de Capital égal à 1.85.

15.3.4. Une fois que les distributions mentionnées à l'article 15.3.3 auront été faites, 1% du boni de liquidation sera distribué aux parts sociales de classe A au prorata parmi elles et 99% parts sociales de classe B au prorata parmi elles jusqu'à ce que BC et LB (y compris en tant qu'Associés de LuxCo) aient atteint, en prenant en compte les Paiements Nets déjà perçus conformément aux articles 15.3.1. à 15.3.3 ci-avant, le même Multiple de Capital.

15.3.5. Une fois que les distributions mentionnées à l'article 15.3.4 auront été faites, le boni de liquidation sera alloué, au prorata parmi les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B.

Art. 16. Associé Unique. Si, et aussi longtemps que, un seul Associé détient la totalité des parts sociales de la Société, la Société existera en tant qu'une société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entres autres, de la même loi seront applicables.

Art. 17. Définitions.

Associé de LuxCo Signifie l'Associé qui détient directement des participations dans LuxCo 2 ou LuxCo 3 (suivant le cas).

Associés Signifie les détenteurs de parts sociales de la Société.

BC Signifie B. Consulting S.r.l., une société constituée sous les lois italiennes avec siège social Via Cefalonia 70, 25124 Brescia, Italie et immatriculée au Registro delle Imprese di Brescia sous le numéro B 0234606987.

Capital JVCo Signifie en relation avec chaque Associé, le montant total de (i) sa participation dans le capital social de la Société, (ii) tout prêt d'associé consenti par un Associé à la Société et (iii) tous instruments de dettes émis par la Société et souscrits par cet Associé.

Capital LuxCo Signifie en relation avec LuxCo 2 et LuxCo 3, en relation avec chaque associé de ces sociétés, un montant total de (i) la participation dans le capital social de LuxCo 2 ou de LuxCo 3 (suivant le cas), (ii) tout prêt d'associé consenti par un tel associé à LuxCo 2 ou LuxCo 3 (suivant le cas) et (iii) tous instruments de dettes, émis par LuxCo 2 et LuxCo 3, suivant le cas, et souscrits par un tel associé.

Cession/ Transfert Signifie tout transfert de Capital JVCo ou de droit ou intérêt direct, indirect ou fiduciaire dans celle-ci de quelque façon que ce soit y compris par la vente, la disposition, la cession, le gage, l'hypothèque, la constitution de sûretés ou autrement, de manière conditionnelle ou non; et Céder/ Transférer, Cédant, Cédé, Cessible, Cessionnaire (signifiant l'entité qui acquiert le Capital JVCo suite à une Cession) ou Cédant (désignant l'Associé qui Cède du Capital JVCo) seront interprétés conformément à ce qui précède.

Contrôle Signifie toutes circonstances dans lesquelles toute société (la société de contrôle) a directement ou au moyen d'autres sociétés contrôlées la majorité des droits de vote pouvant être exercés lors de l'assemblée générale des associés d'une autre société (la société contrôlée). Les termes « Contrôle » et « Contrôlé » seront interprétés de manière subséquente.

Gérants BC Signifie les gérants nommés à partir de la liste présentée par BC.

Gérants LB Signifie les gérants nommés à partir de la liste présentée par LB.

Groupe Lehman Signifie LB, LBREP III Europe Holdings S.à.r.l. ("LBREP") Lehman Brothers Inc., toute société directement ou indirectement Contrôlée par LBREP et/ou Lehman Brothers Inc. et/ou tout fonds d'investissement géré par Lehman Brothers Inc. soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés Contrôlées par Lehman Brothers Inc. et/ou toute autre société directement ou indirectement Contrôlée par ce fonds.

Investissement Signifie tout investissement ayant pour objet l'acquisition, la construction, le développement, la gestion, l'extension et/ou réorganisation de Structures de Détail en Italie.

IRR Signifie le taux de discount (calculé sur une base annuelle de 365 jours) qui rend la valeur actuelle des Paiements Nets futurs égale au coût des Montants Investis (à partir de la date de constitution de la Société).

Jours Ouvrables Signifie un jour calendaire, autre que les samedi, dimanche et autres jours pendant lesquels les institutions de crédit sont autorisées à fermer à Milan, à Londres et à Luxembourg Ville (Grand Duché du Luxembourg).

LB Signifie LBREP III BC S.à.r.l., une société constituée sous la loi au Luxembourg avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 552.

LuxCo2 Signifie EuroRetail S.à.r.l., une société devant être constituée sous les lois du Luxembourg dans laquelle la Société détiendra 90% du capital social et BC les 10% restants.

LuxCo3 Signifie RE Capital S.à.r.l., une société constituée sous les lois du Luxembourg dans laquelle la Société détiendra 90% du capital social et LB les 10% restants.

Montants Investis Signifie la totalité:

(i) des investissements faits par chaque Associé (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) en espèces en vue de l'acquisition de la propriété de, ou la constitution d'un droit de propriété et/ ou autres droits sur, des participations dans la Société ou LuxCo 2 ou LuxCo 3 (suivant le cas) et/ou tout instrument de dette sans intérêts et/ou tout instrument financier émis par la Société ou LuxCo 2 ou LuxCo 3 (suivant le cas) émis par ces sociétés conformément à la loi applicable.

(ii) tout apport en espèces ou en nature fait par un Associé (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) au profit de la Société ou LuxCo 2 ou LuxCo 3 (suivant le cas) pour toute augmentation de capital (y compris sous forme de prime) pour toute augmentation de capital (future), tels que prime d'émission, prêt d'associé, en vue de couvrir les pertes ou en vue de souscrire à des instruments financiers émis par cette société conformément au droit applicable; étant entendu que tous les Montants Investis de temps à autre par LB ou ses Affiliés en tant qu'Associé de la Société (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) seront considérés comme investis par une seule et même entité et tous les Montants Investis de temps à autre par BC ou ses Affiliés en tant qu'Associé de la Société (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) seront considérés comme étant investis par une seule et même entité.

Multiple de Capital Signifie le ratio obtenu en application de la formule (Paiements Nets + Montants Investis) / Montants Investis, où les Paiements Nets et les Montants Investis sont considérés comme des montants positifs.

Multiple Minimum de Drag Along Signifie un Multiple de Capital égal au moins à deux (2).

Multiple Minimum de Promote Signifie un Multiple de Capital égal au moins à 1.85.

Paiements Nets Signifient la totalité de:

(i) tout montant en espèces (net de toute retenue à la source applicable) payé de temps à autre à un Associé (y compris en tant qu'Associé de LuxCo), suivant le cas:

(d) en tant que distribution de toute sorte par la Société ou LuxCo2 ou LuxCo3; et/ou

(e) en tant que remboursement, intégral ou partiel, du montant principal (et intérêts) de tout prêt d'associé à, et/ou des instruments de dette émis par, la Société ou LuxCo2 ou LuxCo3 (suivant le cas); et/ou

(f) en contrepartie d'une Cession de tout ou partie des participations détenues par un Associé dans le capital social de la Société ou de LuxCo2 ou LuxCo3 (suivant le cas) et/ou prêts d'associés et/ou instruments de dette émis par la Société ou LuxCo2 ou LuxCo3 (suivant le cas); et

(ii) la valeur des autres avoirs alloués à un tel Associé, en contrepartie de la vente ou la Cession de tout ou partie des participations dans le capital social de la Société ou LuxCo 2 ou LuxCo 3 (suivant le cas) et/ou prêts d'associé et/ou instruments de dette émis par ces sociétés tel qu'évalués en l'absence d'un accord entre les Associés, par un tiers arbitre (lequel sera nommé d'un commun accord des Associés ou, en l'absence d'un tel accord, sur requête de l'Associé le plus diligent, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg lequel décidera sur l'évaluation équitable.

Parts Sociales Signifie toutes les parts sociales de la Société.

Personne Signifie tout individu, société, société de personne, association, entreprise, organisation, organisation non-immatriculée ou autre entité.

Procédure de Faillite Signifie la faillite, l'insolvabilité, le sursis de paiement, moratoire et autres procédures affectant les droits des créanciers de manière générale, y compris, sans limitation, la gestion contrôlée, la faillite, le concordat préventif, le fallimento, concordato preventivo, concordato fallimentare, liquidazione coatta amministrativa ainsi que toute autre procédure similaire.

Seuil de Drag Along Signifie le montant total de Paiement Nets perçus par un Associé (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) dont la valeur nette annualisée est égale à 100% de la valeur nette annualisée des Montants Investis par tel Associé de temps à autre. Pour les besoins de cette définition, la valeur nette annualisée de chaque Paiement Net perçu et de chaque Montant Investit par tel Associé (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) de temps à autre sera calculée par l'application (pendant une période commençant à partir de la première injection du Montant Investit et se terminant à la date à laquelle le dernier Paiement Net aura été fait, «T1»), un ratio de 30% sur base annuelle, le tout conformément à la formule suivante:

$$VAN = \sum_{t=1} (PN_t - SI_t) / (1-k)^t$$

Où

VAN = Valeur Actuelle Nette;

PN= Paiements Nets faits au profit d'un Associé (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) au moment t;

SI= Montants Investis par un Associé (y compris en tant qu'Associé de LuxCo) au moment t;

k = ratio périodique d'équivalence à un moment t. Le ratio k est un ratio périodique équivalent au ratio annuel de 30% mentionné ci-avant;

t = période de temps, exprimé en années ou fraction d'années, entre la date d'utilisation du premier Montant Investi et la date à laquelle le Paiement Net aura été fait;

n = date du dernière Paiement Net Structures de Détail Signifie les centres commerciaux, les surfaces de détail et les centres de loisirs.

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le comparant, le comparant a souscrit et entièrement payé les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de Paiement parts sociales	
LBREP III BC S.à.r.l.	30.000 parts sociales de classe A	€30.000
LBREP III BC S.à.r.l.	30.000 parts sociales de classe B	€30.000
Total	30.000 parts sociales de classe A	€60.000
	et	
	30.000 parts sociales de classe B	

Preuve de paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ € 5.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le siège social de la Société est établi à:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont élues gérants de la Société pour une période indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume Uni, 6 septembre 1961, New York (Etats-Unis d'Amérique)

Benoît Jean J. Bauduin, Administrateur de sociétés, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1563 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg, 31 mars 1976, Messancy (Belgique)

Lorenzo Baroni, Executive Director, 25 Bank Street, Londres, E14 5LE, Royaume Uni, 1^{er} mai 1972, Milan (Italie)

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte devant nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en français. En cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date q'en tête dès présentes.

Signé: K. Panichi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 07 MAI 2008, Relation: EAC/2008/6192. — Reçu trois cents euros 60.000.- à 0,5% = 300,-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008060974/272/1264.

(080067939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

ProLogis France CIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.201.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sàrl a été transférée à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis European Holdings XI Sarl	1
ProLogis European Finance XI Sarl	599
Total	600

Le 21 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008061584/1127/43.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

ProLogis France XII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.107.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis France Developments Incorporated ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II

(the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sàrl a été transférée à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis European Holdings XI Sàrl	1
ProLogis European Finance XI Sàrl	499
Total	500

Le 21 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008061585/1127/43.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Kyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.556.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008061594/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01482. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Alter Domus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061604/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01048. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.304.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'assemblée générale extraordinaire datée du 30 octobre 2007, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, sous la référence CM/08668, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008, sous la référence L080016609, l'associé Macquarie Bank Limited a cédé la totalité de ses 500 parts sociales de catégorie A, à Macquarie Group International Holdings PTY Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Référence de publication: 2008061592/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Meltemi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 95.871.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008061575/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05694. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

ProLogis Poland LXXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.000.

à rayer: Suite à un contrat daté du 20 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Poland XXX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:	parts sociales
ProLogis Poland XXX Sàrl	600
Total	600

Le 21 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Peter Cassells
Gérant

Référence de publication: 2008061580/1127/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Patron Reform C.E. Servicing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.872.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008061572/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01487. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

ProLogis UK CCXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.277.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

	parts sociales
ProLogis European Finance XI Sàrl	500
Total	500

Le 21 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Peter Cassells
Gérant

Référence de publication: 2008061582/1127/37.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

ProLogis France LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.330.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis France Developments Incorporated ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sàrl a été transférée à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	parts sociales
ProLogis European Holdings XI Sarl	1
ProLogis European Finance XI Sarl	599
Total A	600

Le 21 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Peter Cassells
Gérant

Référence de publication: 2008061586/1127/43.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.756.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 2 mai 2008 que:

- Luxempart SA, avec siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, représentée par Monsieur Jo Santino a été coopté comme administrateur non exécutif pour la période du 9 avril 2008 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2008;

- Les mandats des administrateurs sortants Messieurs Nico Simon, Alain Huberty, Christian Kmiotek, et les sociétés Audiolux SA, Luxempart SA, et Utopia Management SA ont été reconduits pour un terme d'un an;

- L'administrateur sortant, Monsieur Luc Nothum n'a pas présenté sa candidature au renouvellement de son mandat.

- La société «PricewaterhouseCoopers sàrl» a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Alain Huberty a été reconduit comme Président, Monsieur Christian Kmiotek a été reconduit comme Vice-président et Monsieur Nico Simon a été reconduit comme Administrateur-délégué, pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008

Pour UTOPIA SA

Nico Simon

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008061606/2771/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

High Tech Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 71.427.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061607/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02219. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Plymouth Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hexil Luxco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.343.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Hexil Luxco S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated following a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand-Duchy of Luxembourg), on 5 December 2007, published in the Mémorial C number 89 of 12 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 134.343. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 3.30 p.m., with M^e Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary M^e Jennifer FERRAND, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer M^e Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To change the denomination of the Company from "Hexil Luxco S.à r.l." to "Plymouth Luxco S.à r.l.".

2. To create two classes of shares, the Class A shares and the Class B shares, and to convert the six thousand two hundred fifty (6,250) shares currently held by TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 70,000.-, with registered office at 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-121.037 ("Masterluxco"), into six thousand two hundred fifty (6,250) Class A shares and to convert the six thousand two hundred fifty (6,250) shares currently held by Triton Managers II Limited, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier Jersey, JE4 8PX ("TMIII"), acting as general partner of TWO Triton Fund F&F LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("F&F") into six thousand two hundred fifty (6,250) Class B shares.

3. To change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of May of each year and end on the last day of April of the following year.

4. To amend articles 1, 5, and 21 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

5. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the proposed resolutions.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the name of the Company from "Hexil Luxco S.à r.l." to "Plymouth Luxco S.à r.l.".

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to create two classes of shares, the Class A shares and the Class B shares, and to convert the six thousand two hundred fifty (6,250) shares currently held by Masterluxco into six thousand two hundred fifty (6,250) Class A shares and to convert the six thousand two hundred fifty (6,250) shares currently held by TMIII, acting as general partner of F&F, into six thousand two hundred fifty (6,250) Class B shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of May of each year and end on the last day of April of the following year.

The current financial year which started on 5 December 2007 will end on 30 April 2008.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, and 21 of the articles of incorporation of the Company, to reflect the foregoing resolutions.

As a result article 1 shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There is established by the shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Plymouth Luxco S.à r.l."

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into six thousand two hundred fifty (6,250) Class A shares and six thousand two hundred fifty (6,250) Class B shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and being fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium may only benefit such class of shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 21 shall from now on read as follows:

" **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of May of each year and ends on the last day of April of the following year."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 4.00 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept février,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Hexil Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Société"), constituée suivant acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 89 du 12 janvier 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.343. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de M^e Pierre-Alexandre LE-CHANTRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M^e Jennifer FERRAND, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M^e Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Hexil Luxco S.à r.l." en "Plymouth Luxco S.à r.l."
2. Création de deux catégories de parts sociales, les parts sociales de Catégorie A et les parts sociales de Catégorie B, et conversion des six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales à présent détenues par TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 70.000.-, ayant son siège social au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-121.037 ("Masterluxco") en six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Catégorie A et conversion des six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales à présent détenues par Triton Managers II Limited, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier Jersey, JE4 8PX ("TMIL"), agissant en tant que general partner de TWO Triton Fund F&F LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier Jersey, JE4 8PX ("F&F") en six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Catégorie B.

3. Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le premier jour du mois de mai de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'avril de l'année suivante.

4. Modification des articles 1^{er}, 5, et 21 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées précédentes.

5. Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance afin d'appliquer les résolutions proposées.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors prise, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "Hexil Luxco S.à r.l." en "Plymouth Luxco S.à r.l."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de créer deux catégories de parts sociales, les parts sociales de Catégorie A et les parts sociales de Catégorie B, et de convertir les six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales détenues par Masterluxco en six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A et de convertir les six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales détenues par TMIL, agissant en tant que general partner de F&F, en six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence dorénavant le premier jour du mois de mai de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'avril qui suit.

L'année sociale en cours ayant débuté le 5 décembre 2007 se terminera le 30 avril 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les articles 1^{er}, 5 et 21 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

En conséquence, l'article 1^{er} aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présents associés une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un seul associé. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Plymouth Luxco S.à r.l."

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Catégorie A et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Catégorie B, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et étant entièrement libérée.

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs parts sociales en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux catégories de parts sociales pour les-

quelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour attribuer des fonds à la réserve légale."

En conséquence, l'article 21 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de mai de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'avril de l'année qui suit."

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous les pouvoirs au Conseil de Gérance pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.-A. LECHANTRE, J. FERRAND, M. JONAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2008. LAC/2008/5840. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008061220/220/205.

(080068998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.236.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of February.

Before the undersigned, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S. (hereinafter the "Company"), a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131.236, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 31, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2246 dated 9 October 2007, page 107,765.

The articles of incorporation have not yet been modified.

The meeting is opened with Jacqueline PICARD), Rechtsanwältin, having its professional address in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Sandra SCHENK, private employee, having its professional address in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Jacqueline PICARD, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company, in order for it to read as follows:

"The limited shareholders (the «Commanditaires») shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or to interfere in any way in the management of the Company.

The Commanditaires can invest in the Company in equity or by granting non interest bearing loans ("Investment alternative") for the purposes of the acquisition by the Company of around twenty properties in Augsburg, Bonn, Dietzenbach, Essen, Frankfurt, Freiburg, Leipzig, Lübeck, Mainz, Mönchengladbach, München, Münster, Saarbrücken, Wetter-Wengern, Wiesbaden and Würzburg (the "Saphir Portfolio"). Each Commanditaire is free to choose the Investment alternative it prefers regardless of the choice of the other Commanditaire."

2. Inclusion of a new article 12 (and renumbering of the following articles), to be worded as follows:

" **Art. 12. Indemnity.** If the shareholders of the Company are advised by UBS Jersey that the sale of the real estate acquired by the Company should be performed indirectly through the sale of the shares of the Company or the sale of the shares of its shareholders or otherwise (the "Indirect Sale of the Real Estate") and if any relevant shareholder(s) of the Company or the parent(s) of the shareholders of the Company (the "Non-Willing Shareholder(s)" does not agree to the Indirect Sale of the Real Estate, the Company undertakes to indemnify the shareholder(s) (the "Willing Shareholder(s)") willing to proceed to the Indirect Sale of the Real Estate for any tax savings loss at level of the Willing Shareholder(s) or the relevant subsidiary of the Willing Shareholder(s) which has been incurred as a consequence of the sale of the real estate being made directly (i.e. an asset deal) instead of indirectly.

The Company and the Willing Shareholder(s) agree to appoint an independent third party, within five (5) Business Days from the date of the sale of the real estate, which will set out the amount of any tax savings losses in a report (the "Independent Expert").

If the Company and Willing Shareholder(s) do not agree on the identity of the Independent Expert within the five (5) Business Days period mentioned above, then the Willing Shareholder(s) shall be entitled to appoint any of the big four accounting firms as Independent Expert. This Independent Expert shall have fifteen (15) Business Days to prepare and issue its report.

The Company will be obliged to pay the amount set out by the Independent Expert within ten (10) Business Days from the issue of the report."

3. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which has been signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting.

The eventual proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

The shareholders take unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend article 8 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 8. The Commanditaires.** The limited shareholders (the «Commanditaires») shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or to interfere in any way in the management of the Company.

The Commanditaires can invest in the Company in equity or by granting non interest bearing loans ("Investment alternative") for the purposes of the acquisition by the Company of around twenty properties in Augsburg, Bonn, Dietzenbach, Essen, Frankfurt, Freiburg, Leipzig, Lübeck, Mainz, Mönchengladbach, München, Münster, Saarbrücken, Wetter-Wengern, Wiesbaden and Würzburg (the "Saphir Portfolio").

Each Commanditaire is free to choose the Investment alternative it prefers regardless of the choice of the other Commanditaire."

Second resolution

The shareholders resolve to include a new Article 12 in the Articles of Association of the Company to be worded as follows and to renumber the subsequent articles:

" **Art. 12. Indemnity.** If the shareholders of the Company are advised by UBS Jersey that the sale of the real estate acquired by the Company should be performed indirectly through the sale of the shares of the Company or the sale of the shares of its shareholders or otherwise (the "Indirect Sale of the Real Estate") and if any relevant shareholder(s) of the Company or the parent(s) of the shareholders of the Company (the "Non-Willing Shareholder(s)" does not agree to the Indirect Sale of the Real Estate, the Company undertakes to indemnify the shareholder(s) (the "Willing Shareholder(s)") willing to proceed to the Indirect Sale of the Real Estate for any tax savings loss at level of the Willing Shareholder(s) or the relevant subsidiary of the Willing Shareholder(s) which has been incurred as a consequence of the sale of the real estate being made directly (i.e. an asset deal) instead of indirectly.

The Company and the Willing Shareholder(s) agree to appoint an independent third party, within five (5) Business Days from the date of the sale of the real estate, which will set out the amount of any tax savings losses in a report (the "Independent Expert").

If the Company and Willing Shareholder(s) do not agree on the identity of the Independent Expert within the five (5) Business Days period mentioned above, then the Willing Shareholder(s) shall be entitled to appoint any of the big four

accounting firms as Independent Expert. This Independent Expert shall have fifteen (15) Business Days to prepare and issue its report.

The Company will be obliged to pay the amount set out by the Independent Expert within ten (10) Business Days from the issue of the report.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de ICredpartner S.à r.l. & Saphir SECS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, (la "Société"), ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 131.236, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 9 octobre 2007 sous le numéro 2246, page 107.765.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Jacqueline PICARD, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Jacqueline PICARD, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Les associés commanditaires (les «Commanditaires») ne prendront part ni à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et n'auront aucun droit ou aucune autorité pour agir au nom de la Société ni pour participer à ou interférer d'une quelconque manière dans la gestion de la Société.

Les Commanditaires peuvent investir dans la Société sous forme de capital ou en octroyant des prêts sans intérêt (l'"Alternative d'investissement") pour les besoins de l'acquisition par la Société d'environ une vingtaine de biens immobiliers à Augsburg, Bonn, Dietzenbach, Essen, Frankfurt, Freiburg, Leipzig, Lübeck, Mainz, Mönchengladbach, München, Münster, Saarbrücken, Wetter-Wengern, Wiesbaden and Würzburg (le "Portefeuille Saphir"). Chaque Commanditaire est libre de choisir l'Alternative d'investissement qu'il préfère sans avoir égard au choix de l'autre Commanditaire.»

2. Introduction d'un nouvel article 12 dans les statuts de la Société (et renumérotation des articles subséquents), libellé comme suit:

« **Art. 12. Indemnité.** Si les associés de la Société sont conseillés par UBS Jersey à propos du fait que la vente du bien immobilier acquis par la Société devrait être exécutée indirectement au travers de la vente des parts sociales de la Société ou la vente des parts sociales des associés de la Société ou autrement (la «Vente Indirecte du Bien Immobilier») et si un ou tout associé(s) de la Société ou un ou tout associés des associés de la Société (les «Associés Non Désireux») ne sont pas d'accord avec la Vente Indirecte du Bien Immobilier, la Société entreprendra d'indemniser le/les associé(s) volontaires (les «Associés Désireux») pour procéder à la Vente Indirecte du Bien Immobilier de toute perte fiscale au niveau des Associé(s) Désireux ou de la filiale appropriée du/des Associé(s) Désireux encourues en conséquence de la vente des biens immobiliers exécuté directement (i.e. vente d'actif) au lieu d'indirectement.

La Société et le/es Associé(s) Désireux se mettent d'accord pour nommer un tiers, dans les cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de la vente du bien immobilier, qui fixera le montant de toute perte fiscale dans un rapport (l'«Expert Indépendant»). Si la Société et le/es Associé(s) Désireux ne se mettent pas d'accord sur l'identité de l'Expert Indépendant dans un délai de cinq (5) jours ouvrés mentionné ci-dessous, alors le/es Associé(s) Désireux aura/auront le droit de nommer tout société de comptabilité d'un des big four en tant qu'Expert Indépendant. Cet Expert Indépendant aura quinze (15) jours ouvrés pour préparer et émettre son rapport.

La Société sera obligée de payer le montant fixé par l'Expert Indépendant dans un délai de dix (10) jours ouvrés après l'émission du rapport.»

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, a été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. Les Commanditaires.** Les associés commanditaires (les «Commanditaires») ne prendront part ni à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et n'auront aucun droit ou aucune autorité pour agir au nom de la Société ni pour participer à ou interférer d'une quelconque manière dans la gestion de la Société.

Les Commanditaires peuvent investir dans la Société sous forme de capital ou en octroyant des prêts sans intérêt (l'«Alternative d'investissement») pour les besoins de l'acquisition par la Société d'environ une vingtaine de biens immobiliers à Augsburg, Bonn, Dietzenbach, Essen, Frankfurt, Freiburg, Leipzig, Lübeck, Mainz, Mönchengladbach, München, Münster, Saarbrücken, Wetter-Wengern, Wiesbaden et Würzburg (le «Portefeuille Saphir»). Chaque Commanditaire est libre de choisir l'Alternative d'investissement qu'il préfère sans avoir égard au choix de l'autre Commanditaire.»

Seconde résolution

L'associé unique décide d'introduire un nouvel article 12 dans les statuts de la Société libellé comme suit et de renommer les articles subséquents:

« **Art. 12. Indemnité.** Si les associés de la Société sont conseillés par UBS Jersey à propos du fait que la vente du bien immobilier acquis par la Société devrait être exécutée indirectement au travers de la vente des parts sociales de la Société ou la vente des parts sociales des associés de la Société ou autrement (la «Vente Indirecte du Bien Immobilier») et si un ou tout associé(s) de la Société ou un ou tout associés des associés de la Société (les «Associés Non Désireux») ne sont pas d'accord avec la Vente Indirecte du Bien Immobilier, la Société entreprendra d'indemniser le/les associé(s) volontaires (les «Associés Désireux») pour procéder à la Vente Indirecte du Bien Immobilier de toute perte fiscale au niveau des Associé(s) Désireux ou de la filiale appropriée du/des Associé(s) Désireux encourues en conséquence de la vente des biens immobiliers exécuté directement (i.e. vente d'actif) au lieu d'indirectement.

La Société et le/es Associé(s) Désireux se mettent d'accord pour nommer un tiers, dans les cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de la vente du bien immobilier, qui fixera le montant de toute perte fiscale dans un rapport (l'«Expert Indépendant»).

Si la Société et le/es Associé(s) Désireux ne se mettent pas d'accord sur l'identité de l'Expert Indépendant dans un délai de cinq (5) jours ouvrables mentionné ci-dessous, alors le/es Associé(s) Désireux aura/auront le droit de nommer tout société de comptabilité d'un des big four en tant qu'Expert Indépendant. Cet Expert Indépendant aura quinze (15) jours ouvrables pour préparer et émettre son rapport.

La Société sera obligée de payer le montant fixé par l'Expert Indépendant dans un délai de dix (10) jours ouvrables après l'émission du rapport.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Picard, Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 février 2008, LAC/2008/7056. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008061211/202/196.

(080068922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Cargill VenInvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.001,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.971.

In the year two thousand and eight, on the third of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Cargill VenInvest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), incorporated on 29 February 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Association.

THERE APPEARED:

Cargill VenInvest B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands and registered in the Commercial Register under number 34295777 (the Shareholder), here represented by Adrian SHUM, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in the Netherlands on 28 February 2008.

The Sole Shareholder has requested the notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 19,000 (nineteen thousand) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each and that the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the nominal share capital of the Company by a nominal amount of USD 1.- (one United States Dollar) in order to bring the share capital from its present amount of USD 19,000.- (nineteen thousand United States Dollars), divided into 19,000 (nineteen thousand) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each to an amount of USD 19,001.- (nineteen thousand and one United States Dollars), represented by 19,001 (nineteen thousand and one) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each;
3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind;
4. Subsequent amendment of articles 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share and the deposit of Company's shares in the share register of the Company as per the above items; and
6. Miscellaneous.

III. That the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by a nominal amount of USD 1.- (one United States Dollar) in order to bring the share capital from its present amount of USD 19,000.- (nineteen thousand United States Dollars), divided into 19,000 (nineteen thousand) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each to an amount of USD 19,001.- (nineteen thousand and one United States Dollars), represented by 19,001 (nineteen thousand and one) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each.

Third resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the newly issued share as follows:

Intervention - Subscription - Paiements

The Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of one share having a par value of one United States Dollar, and to pay it up in full by means of a contribution in kind consisting in 180 (one hundred and eighty) shares of nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) in Cargill

Suprema Holdings B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands (the Contribution in Kind).

The above Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of USD 279,067,728.- (two hundred and seventy-nine million sixty-seven thousand seven hundred and twenty-eight United States Dollars) shall be allocated to the extent of USD 1.- (one United States Dollar) to the nominal share capital account of the Company, and the remaining balance in an amount of USD 279,067,727.- (two hundred and seventy-nine million sixty-seven thousand seven hundred and twenty-seven United States Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate value and transferability of the shares contributed to the Company is supported by a certificate issued by the management of the Shareholder having contributed the shares and which is countersigned by the management of the Company (the Transferability Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the shares amounts to USD 279,067,728 (two hundred and seventy-nine million sixty-seven thousand seven hundred and twenty-eight United States Dollars) and that the shares are freely transferable to the Company.

A copy of the Transferability Certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

On the basis of the Transferability Certificate and of the contribution agreement dated 3 March 2008 entered into by and between the Shareholder, as contributor and the Company, as contributee, the notary witnesses the payment of the nominal capital and issue of share premium of the Company following the share capital increase being the object of the current shareholder meeting.

The Meeting resolves to issue and hereby issues one new share to the Shareholder.

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder	Number of shares
Cargill VenInvest BV S.à r.l.	19,001
Total	19,001

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 19,001.- (nineteen thousand and one United States Dollars), represented by 19,001 (nineteen thousand and one) shares having a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) per share each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company (i) to the registration in the share capital register of the Company (including for the avoidance of any doubts, the signature of the said register) the increase of the share capital of the Company and (ii) to see any formalities in connection therewith, if any.

Capital duty exemption

The contribution in kind consists of more than 65% of the shares of a company having its registered office in the European Union, and therefore the Company refers to Article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 183,347,497.30 (exchange rate (median price) on March 3rd, 2008: USD 1.- = EUR 0.6570).

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Cargill VenInvest S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée le 29 février 2009 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A COMPARU:

Cargill VenInvest B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 34295777 (l'Associé), ci-après représentée par Adrian SHUM, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Pays-Bas le 28 février 2008.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'ensemble des 19.000 (dix-neuf mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis) chacune et que l'intégralité du capital social étant dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée est par conséquent constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant nominal de USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 19.000,- (dix-neuf mille Dollars des Etats-Unis), divisé en 19.000 (dix-neuf mille) parts sociales ayant une valeur nominale d'un USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis) chacune, à un montant de de USD 19.001 (dix-neuf mille un Dollars des Etats-Unis), divisé en 19.001 (dix-neuf mille et une) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis);

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus au moyen d'un apport en nature;

4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des parts sociales de la Société, conformément aux point ci-dessus; et

6. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social avec droit de vote étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant nominal de USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 19.000,- (dix-neuf mille Dollars des Etats-Unis), divisé en 19.000 (dix-neuf mille) parts sociales ayant une valeur nominale d'un USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis) chacune, à un montant de USD 19.001,- (dix-neuf mille un Dollars des Etats-Unis), divisé en 19.001 (dix-neuf mille et une) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis).

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des nouvelles Parts Sociales émises de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé déclare souscrire à l'augmentation de capital social de la Société, effectuée au moyen de l'émission d'une parts sociale ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis), et de la libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en 180 (cent quatre-vingts) parts sociales ordinaires détenues dans Cargill Suprema Holdings B.V, une société de droit néerlandais ayant son siège social à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas (l'Apport en Nature).

L'Apport en Nature à la Société, dans un montant total de USD 279.067.728,- (deux cent soixante-dix-neuf millions soixante-sept mille sept cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis) sera attribués pour un montant de USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis) au compte de capital social nominal de la Société, et le solde d'un montant total de USD 279.067.727,- (deux cent soixante-dix-neuf millions soixante-sept mille sept cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur totale et la cessibilité des parts sociales apportées à la Société sont attestées par un certificat émis par le conseils de gérance de l'Associé ayant apporté les parts, et contresigné par le conseil de gérance de la Société (le Certificat de Cessibilité), et confirme entre autres que la valeur totale des parts s'élève à USD 279.067.728,- (deux cent soixante-

dix-neuf millions soixante-sept mille sept cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis) et que les parts sont librement cessibles à la Société.

Un exemplaire du Certificat de Cessibilité, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes en vue de l'enregistrement.

Sur la base du Certificat de Cessibilité, du contrat d'apport datant du 3 mars 2008, le notaire témoigne du paiement du capital social nominal et de la prime d'émission de la Société, suite à l'augmentation de capital effectuée lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide d'émettre et émet une nouvelle part sociale.

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, l'Assemblée note que l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

Associé	Nombre de Parts Sociales
Cargill VenInvest BV S.à r.l.	19,001
Total	19,001

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications décidées dans les résolutions précédentes, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est établi à un montant USD 19.001,- (dix-neuf mille un Dollars des Etats-Unis), divisé en 19.001 (dix-neuf mille et une) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar des Etats-Unis) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription au registre des parts sociales de la Société (y inclus afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre de parts sociales) de (i) l'augmentation de capital social de la Société et (ii) de procéder à toutes formalités afférentes, le cas échéant.

Droit d'apport

Les apports en nature consistant respectivement en un minimum de 65% des parts sociales d'une société ayant son siège social et son lieu principal d'administration en Union Européenne, la Société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à EUR 183,347,497.30 (taux de change (median price) du 3 mars 2008: USD 1,- = EUR 0,6570).

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Shum et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 mars 2008. LAC/2008/10195. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008061229/5770/214.

(080068133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Audley Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.004.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CIT GP GERMANY I LIMITED", a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, registered with the Registrar of companies of the Commonwealth of the Bahamas, reference 144.176B, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, acting for "CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership, registered with the Registrar of companies for England and Wales under number LP11480,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Bahamas on 16 April 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AUDLEY HOLDINGS" (hereinafter the "Company") a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 118.004, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 19 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1790, dated 25 September 2006. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 November 2006, published in the Mémorial number 227, dated 22 February 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand four hundred and fifty Euro (EUR 65,450.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) up to one hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro (EUR 115,450.-) by creating and issuing two thousand six hundred and eighteen (2,618) ordinary shares, each having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the "New Shares").

The two thousand six hundred and eighteen (2,618) New Shares will be entirely subscribed by CIT GP GERMANY I LIMITED, acting for CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, paid up by a contribution in kind consisting in a claim resulting from an interest free convertible loan granted to the Company by its sole shareholder, CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, on 16 April 2008, for an aggregate amount of sixty-five thousand four hundred and fifty-two Euro (EUR 65,452.-).

The total contribution of sixty-five thousand four hundred and fifty-two Euro (EUR 65,452.-) relating to the New Shares will be entirely allocated as follows: (i) sixty-five thousand four hundred and fifty Euro (EUR 65,450.-) to the Company's share capital and (ii) two Euro (EUR 2.-) to the Company's share premium account.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 paragraph 1 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at one hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro (EUR 115,450.-), represented by four thousand six hundred and eighteen (4,618) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"CIT GP GERMANY I LIMITED", une société constituée et régie par les lois du Commonwealth des Bahamas, immatriculée auprès du Registrar of companies of the Commonwealth of the Bahamas, sous le numéro 144.176B, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, agissant pour le compte de "CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership, immatriculé auprès du Registrar of companies for England and Wales sous le numéro LP11480,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivré aux Bahamas le 16 avril 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "AUDLEY HOLDINGS" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.004, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1790, daté du 25 septembre 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2006, et publié au Mémorial numéro 227, en date du 22 février 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 65.450,-), afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) jusqu'à cent quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 115.450,-) par la création et l'émission de deux mille six cent dix-huit (2.618) parts sociales nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (collectivement désignées en tant que "Nouvelles Parts Sociales").

Les deux mille six cent dix-huit (2.618) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par CIT GP GERMANY I LIMITED, agissant pour le compte de CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, payées par un apport en nature consistant en la conversion de l'intégralité du prêt sans intérêt accordé à la Société par son associé unique, CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, prénommé, le 16 avril 2008, pour un montant de soixante-cinq mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 65.452,-).

L'apport de soixante-cinq mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 65.452,-) sera entièrement alloué comme suit: (i) soixante-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 65.450,-) au capital social de la Société, et (ii) deux euros (EUR 2,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 alinéa 1^{er} des Statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6 (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de cent quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 115.450,-) représenté par quatre mille six cent dix-huit (4.618) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 avril 2008. Relation: EAC/2008/5837. — Reçu trois cent vingt-sept Euros vingt-six Cents (65.452,- à 0,5% = 327,26 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061224/239/125.

(080068877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

High Tech Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.427.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061608/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02220. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.352.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mars 2008

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061632/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

ProLogis France LXXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.455.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis France Developments Incorporated ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl

agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 25 mars 2008 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Finance XI Sàrl a été transférée à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	parts sociales
ProLogis European Holdings XI Sarl	1
ProLogis European Finance XI Sarl	599
Total	<u>600</u>

Le 21 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008061587/1127/43.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.361.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mars 2008

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061630/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.366.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mars 2008

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061636/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.300,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.797.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mars 2008

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Gary WILDER, né le 6 janvier 1962 à Londres (Angleterre) demeurant à l'Astons Road HA6 2LD Northwood (Angleterre);

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061638/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Moor Park MB Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.290.850,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.796.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mars 2008

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Gary WILDER, né le 6 janvier 1962 à Londres (Angleterre) demeurant à l'Astons Road HA6 2LD Northwood (Angleterre);

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061642/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Lionsgate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.155.

—
La version abrégée des comptes annuels au 30 juin 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008061615/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00995. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Degor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.236.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 avril 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste de gérant B de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste de gérant B de la Société avec effet au 3 mars 2008 pour une période indéterminée.

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante B de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Quatrième résolution

L'Associé Unique nommé Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant B de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008061626/587/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Crea-Concept, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crea-Concept Promotion et Immobilière S.à r.l.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.513.

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Régis MANIORA, indépendant, demeurant à L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon,

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée CREA-CONCEPT PROMOTION ET IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social au L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 111.513 et constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 10 février 2006 numéro 299, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "CREA-CONCEPT PROMOTION ET IMMOBILIERE, S.à r.l." en "CREA-CONCEPT, S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de CREA-CONCEPT, S.à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Maniora, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 février 2008. LAC/2008/6820. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008061209/202/33.

(080068944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pradera Central Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008061774/220/12.

(080068148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Iris Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.135.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51651 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008061778/211/11.

(080068304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pradera Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008061773/220/12.

(080068143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Alteo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061784/239/12.

(080068687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.005.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061649/801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09966. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.
